

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/01

OBJET : Budget Primitif pour l'exercice 2010 (Budget Principal).

- Tous cantons -

RÉSUMÉ : Le projet de budget pour l'exercice 2010 s'inscrit dans le cadre des orientations qui ont été exposées et détaillées lors de la séance du 18 décembre dernier.

Au total, il s'équilibre en mouvements réels et hors opérations de refinancement de dette, à **1 204,1 M€**.

Les dépenses de gestion s'élèvent à **902,3 M€**, les dépenses d'équipement à **202,5 M€** et la charge de la dette, en capital et intérêts, à **99,2 M€**.

Les recettes de fonctionnement sont de **1 001,8 M€**, les recettes définitives d'investissement de **47,7 M€** et l'emprunt atteint **154,6 M€**.

Ces inscriptions de crédits permettent de faire face à l'augmentation des dépenses obligatoires du Département alors que les charges de gestion ont fait l'objet d'un effort de maîtrise très important.

Les priorités du Département dans le domaine des transports publics, de la solidarité sociale et territoriale, de la jeunesse et de l'éducation ainsi que de l'environnement ont été préservées et sont réaffirmées tant en fonctionnement qu'en investissement.

I. INTRODUCTION

Le projet de budget primitif pour 2010 qui est soumis à l'assemblée départementale traduit tout d'abord la réduction des marges de manœuvre financières auxquelles tous les Départements se trouvent confrontés en cette année 2010.

Pour notre Département de la Seine-et-Marne, cette réduction se concrétise dans les évolutions budgétaires de recettes suivantes :

- le produit des droits de mutation est estimé pour 2010 à **124 M€**, alors que cette recette était de 183 M€ en réalisé 2007 et de 173 M€ en réalisé 2008. La prévision du BP 2009 était de 160 M€, prévision ramenée à 111 M€ en cours d'exercice 2009 et la réalisation 2009 s'établit à 119 M€ environ. Il convient de rester prudent quant à l'évolution de cette recette en 2010 afin d'éviter de se retrouver dans la situation de 2009, année au cours de laquelle nous avons dû, en cours d'exercice, réduire de près de 50 M€ notre prévision de recettes.
- Les transferts de compétences opérés par l'Etat depuis 2004 relatifs principalement à la gestion du RMI/RSA, des personnels TOS des collèges et des personnels DDE pour les routes nationales transférées sont insuffisamment compensés. En cumulé, de 2004 à 2009, l'Etat à une dette de **112,2 M€** envers la Seine-et-Marne.
- La réforme relative à la fiscalité locale ampute une grande partie de notre autonomie fiscale et donc financière. Pour 2010, année transitoire d'application de la réforme, le Département ne bénéficie plus de la taxe professionnelle mais d'une compensation-relais égale au produit de TP de 2009, non actualisé. C'est donc une perte considérable pour notre Département car les bases d'imposition de cet impôt local étaient dynamiques en Seine-et-Marne, leur évolution était de 9 % entre 2008 et 2009.
- Enfin, l'Etat a rompu le pacte de croissance qui le liait aux collectivités locales en matière d'évolution des dotations globales qu'il leur accorde. L'enveloppe dite « normée » des concours financiers de l'Etat aux collectivités n'évolue que de 0,6 % dans la loi de finances pour 2010, soit seulement de la moitié de l'inflation prévisionnelle pour 2010 (1,2 %). Auparavant, les concours financiers de l'Etat étaient indexés sur l'inflation avec, en plus, une participation à la croissance puisque la moitié de l'évolution du PIB était prise en compte.

Au total, cette réduction de nos marges de manœuvre se chiffre de la manière suivante en recettes :

	BP 2009	BP 2010	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	1 015,0	1 001,8	- 1,3 %
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	75,4	47,7	- 36,7 %

Recettes définitives réelles	1 090,4	1 049,5	- 3,8 %
Emprunt	120,2	154,6	+ 28,6 %
Total recette réelles	1 210,6	1 204,1	- 0,5 %

(En millions d'euros, budget principal, mouvements réels hors opérations de refinancement de dette sans incidence sur l'équilibre)

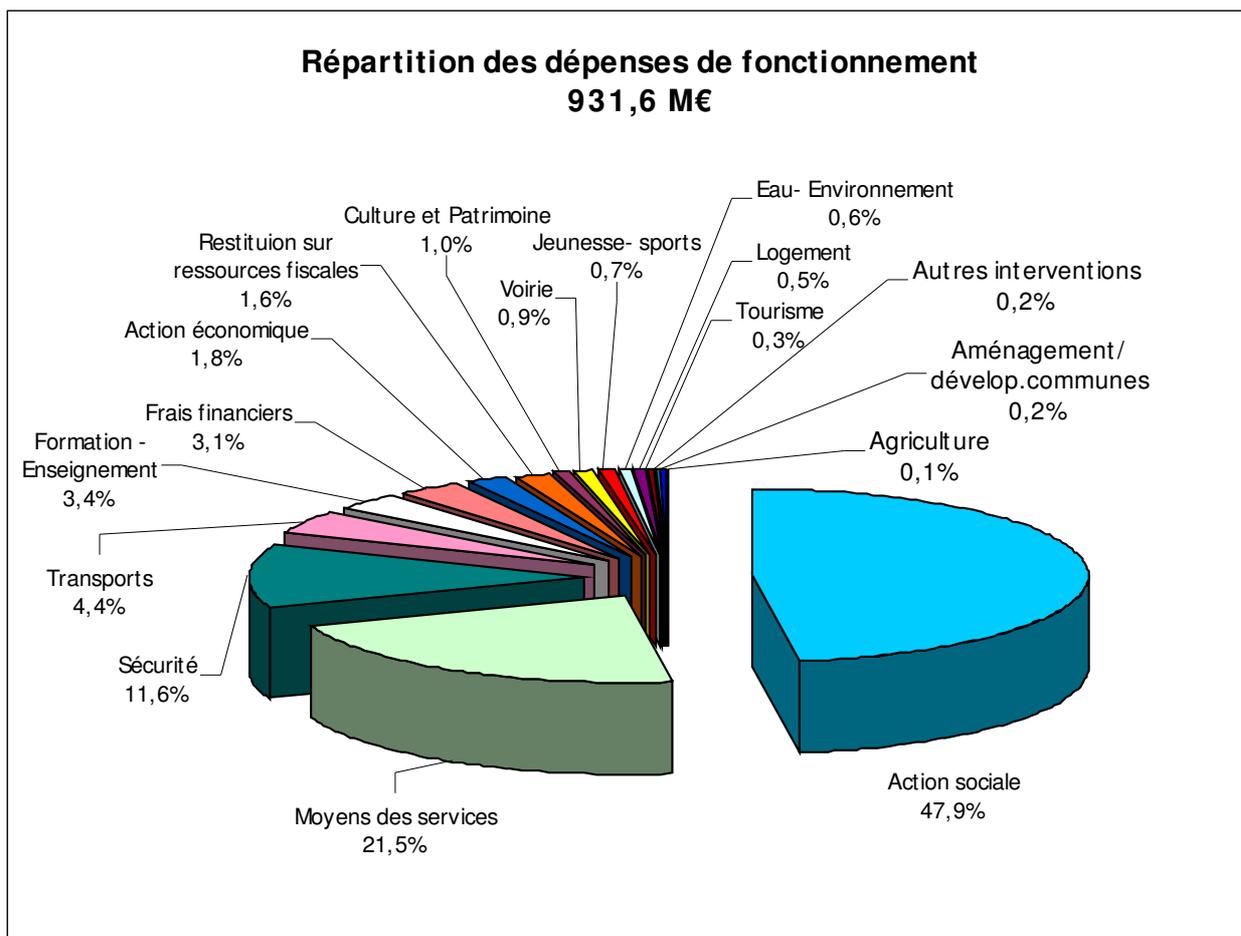
Ainsi, les recettes définitives du Département diminuent de 3,8 % de BP à BP, soit de **40,9 M€**. Le besoin budgétaire d'emprunt augmente de **34,4 M€**.

Malgré ces contraintes, le projet de budget primitif 2010 a été construit de manière à :

- **maintenir le niveau de nos interventions au service des Seine-et-Marnais,**
- **préparer l'avenir,**
- **assurer à l'institution départementale une structure de financement saine.**

1. Le budget 2010 maintient un haut niveau de service aux Seine-et-marnais.

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile avec les effets de la crise qui a pour conséquence une augmentation du chômage et de la précarité, le Département fait le choix à travers son budget d'interventions sociales fortes.



(détail des sommes page 23)

Le bouclier social est non seulement préservé mais il est aussi renforcé : les dépenses de fonctionnement en faveur de l'action sociale s'élèvent en effet à plus de **446,3 M€** dans le budget 2010, alors qu'elles étaient de **425,4 M€** au BP 2009, soit une augmentation de 4,9 %.

Cette évolution concerne des dépenses obligatoires qu'il faut financer comme les allocations RMI/RSA ouvertes pour **90,2 M€** contre **72 M€** au BP 2009 (le Département a la charge en année pleine, contre 6 mois en 2009, de l'ex-Allocation Parents Isolés intégrée désormais dans le RSA socle, mais au delà de cette mesure, le nombre de bénéficiaires augmente avec la crise).

Il s'agit également de l'APA évaluée pour 2010 à **50,7 M€** contre **47,3 M€** au BP 2009, soit + 7,2 %. La PCH est estimée quant à elle à **17,3 M€** contre **7,8 M€** au BP 2009 (soit + 121,6 %, augmentation loin d'être compensée par la diminution de l'ACTP par ailleurs).

Enfin, les subventions aux associations qui accompagnent les interventions du Département en matière sociale seront maintenues en 2010 car leurs actions en faveur de l'insertion, du logement, des jeunes, des personnes âgées, des aides aux plus démunis sont essentielles.

Le renforcement de l'intervention du Département en faveur des services d'aide à domicile des personnes âgées et handicapées, tout comme le maintien du plan en faveur de la petite enfance

sont emblématiques de la volonté du Département de maintenir ses interventions en faveur de la solidarité à un haut niveau.

2. Le budget 2010 prépare l'avenir de la Seine-et-Marne.

C'est un budget qui est d'abord délibérément tourné vers l'enseignement et la formation.

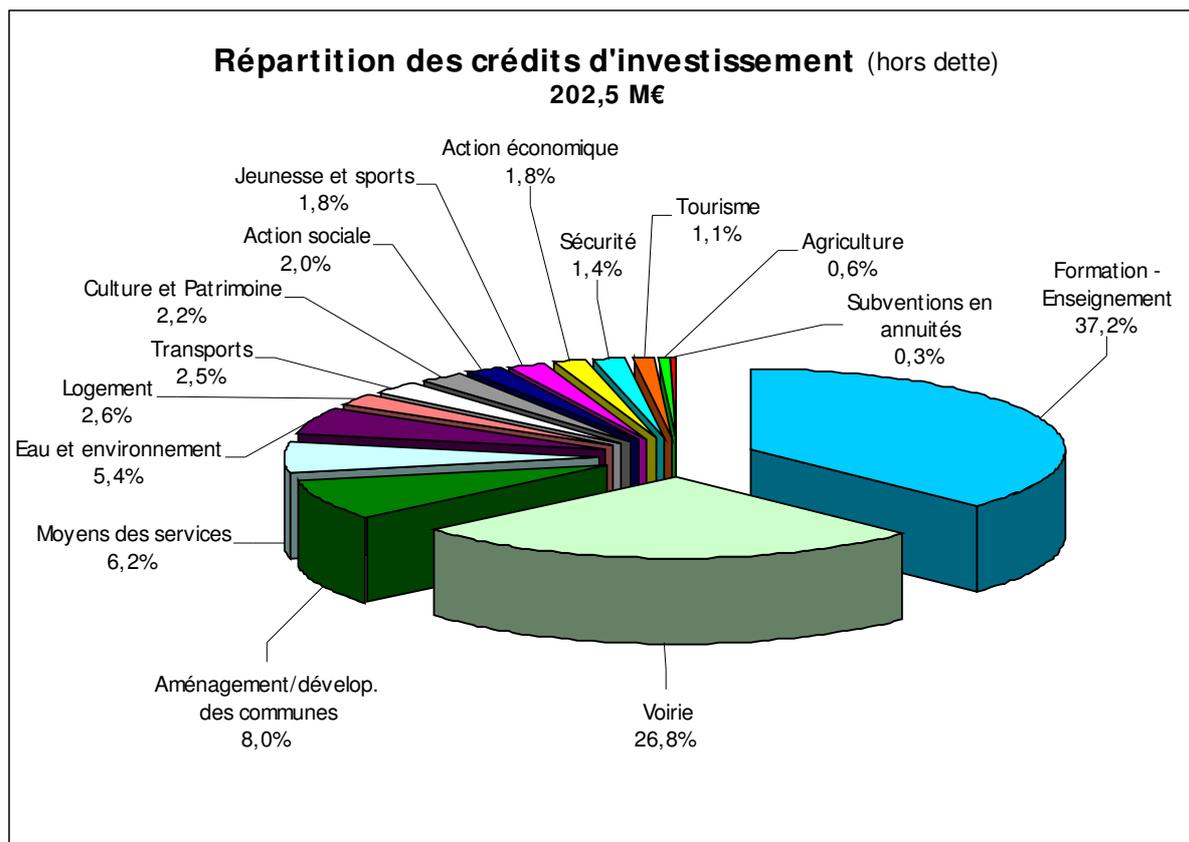
En fonctionnement, si les moyens budgétaires ont dû être contenus à un niveau sensiblement identique à ceux de 2009 avec **31,5 M€** (contre **32 M€** au BP 2009), les crédits d'investissement connaissent une hausse significative.

Les crédits de paiement d'investissement pour l'enseignement et la formation sont ouverts pour **75,4 M€** au BP 2010 contre **61,9 M€** au BP 2009, soit une hausse de 21,8 %.

Ces crédits permettront de poursuivre la réalisation non seulement des importants chantiers de rénovation/réhabilitations ou de constructions neuves de collèges lancés depuis 2004 et surtout en 2007, mais aussi du programme relatif au collège du XXIème siècle avec les infrastructures, équipements et ressources permettant aux collèges d'entrer totalement dans l'ère du numérique.

L'avenir de la Seine-et-Marne passe aussi par ses transports dont les dotations, surtout en fonctionnement, sont maintenues à un haut niveau puisqu'elles s'établissent à **41,1 M€**, là aussi sensiblement le niveau du BP 2009 (**42,2 M€**).

Préparer l'avenir se traduit globalement par des dépenses d'équipement qui, tout en étant ajustées, demeurent supérieures à 200 M€ pour s'établir dans le budget 2010 à **202,5 M€**, niveau certes inférieur aux réalisations 2007 et 2008 (**224,4 M€** et **233,5 M€**), mais équivalent à la réalisation prévisionnelle de 2009 (environ **200 M€**) et supérieur aux réalisations de 2004 (**197,2 M€**), 2005 (**170,7 M€**) ou 2006 (**177,9 M€**).



(détail des sommes page 16)

3. Le budget pour 2010 présente une structure de financement qui reste saine.

Malgré ce contexte de recettes très dégradé, cette perte d'autonomie fiscale, les sous-jacents budgétaires ont été préservés pour maintenir une structure de financement soutenable à terme. En effet, si les recettes stagnent, les dépenses ont été contenues car, en fonctionnement, les dépenses réelles n'augmentent que de 1,3 %.

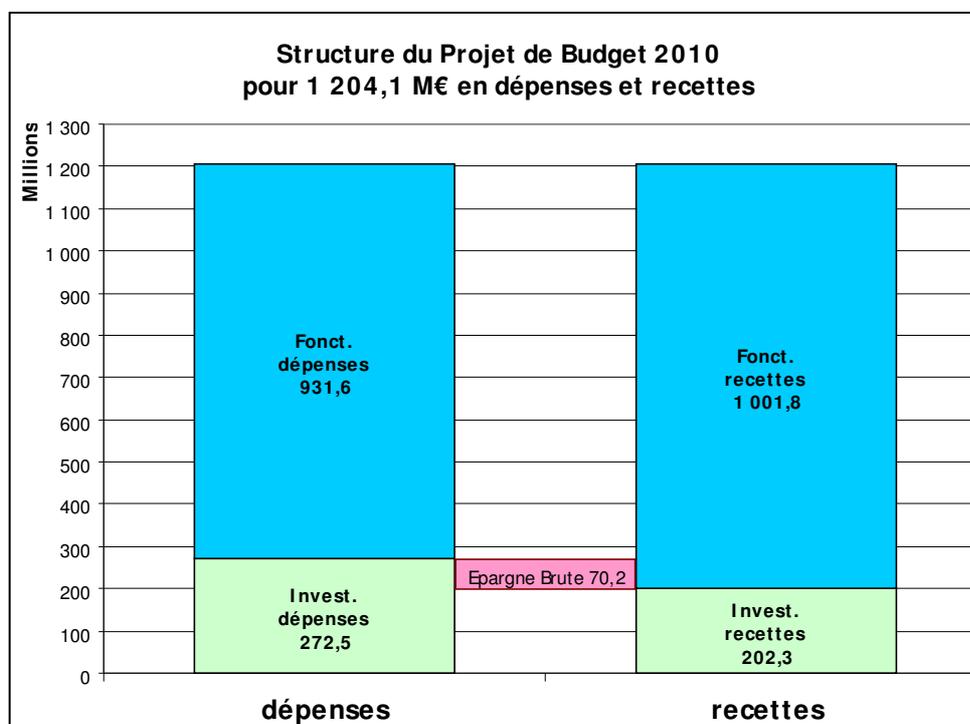
Cette progression globale mesurée est d'abord due à l'évolution favorable des frais financiers qui diminuent de 20,3 % de BP à BP : l'évolution du stock de la dette a été contenue en 2009 puisqu'il passe de 820 M€ à fin 2008 à 856 M€ à fin 2009, alors que le programme d'investissement 2009 était ambitieux, le Département s'étant inscrit dans le plan de relance de l'économie proposé par le Gouvernement et ayant tenu ses objectifs en la matière, il a pu bénéficier d'un FCTVA au titre de deux années de dépenses d'investissement (2007 et 2008). Mais, surtout, le Département engrange la baisse des taux d'intérêt, ce qui, paradoxalement lui confère un atout en tant que Département endetté et grâce à une gestion active, mais prudente de sa dette.

Cette progression limitée des dépenses de fonctionnement est également le résultat d'une optimisation de nombreux postes de dépenses, comme la masse salariale ou les moyens généraux des

services. Aucun emploi nouveau, à l'exception de ceux liés à la décentralisation et compensés, n'est créé en 2010 et les remplacements sont gérés avec une particulière attention. Des dépenses comme les besoins informatiques sont réduites par des remises en concurrence de nos prestataires, comme sont réduites les dépenses relatives à la gestion du parc automobile ou les dépenses de communication.

Des efforts de gestion ont été également demandés à nos partenaires, au premier rang desquels le SDIS dont la subvention n'augmente que de 2,2 % de BP à BP, alors que la convention pluriannuelle conclue en 2008 actait d'une augmentation maximale de 9,2 %. Les subventions aux associations ont été maintenues, mais sans augmentation en 2010, sauf par redéploiement. Au total, les dépenses de gestion, hors frais financiers, ont une croissance limitée à 2,2 % de BP à BP.

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement s'établit à **70,2 M€**, contre **95,1 M€** au BP 2009 : elle permet de couvrir la totalité de l'annuité de la dette en capital évaluée pour 2010 à **70 M€**.



L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (ou épargne nette) est en conséquence réduit à **0,2 M€**. Ce montant et les recettes définitives d'investissement qui s'élèvent à **47,7 M€**, permettent de financer sur ressources définitives **47,9 M€** des **202,5 M€** de dépenses d'équipement. Le solde, soit **154,6 M€** est financé sur emprunt : la structure de financement des dépenses d'équipement 2010 s'établit donc à 24 % sur ressources définitives et 76 % par emprunt. Ces pourcentages étaient de 48 % et 52 % au BP 2009, mais corrigés de la recette exceptionnelle du FCTVA plan de relance (21 M€), ces pourcentages étaient de 39 % et 61 %.

La dégradation de la structure de financement des dépenses d'équipement est donc soutenable avec l'optimisation des dépenses de gestion qui a été conduite.

Enfin, le Département n'augmentera pas les taux des 3 taxes directes qu'il maîtrise encore en 2010, la taxe d'habitation et les deux taxes foncières.

Ainsi résumé, le projet de BP 2010 s'équilibre comme suit en mouvements totaux:

	Dépenses			Recettes		
	BP 2009	BP 2010	Variation	BP 2009	BP 2010	Variation
Investissement						
Mouvements réels non financiers	231,5	202,5	-12,5%	75,4	47,7	-36,7%
Mouvements réels financiers	59,1	70,0	18,4%	120,2	154,6	28,6%
Opérations de refinancement de dette	150,0	275,0	83,3%	150,0	275,0	83,3%
Mouvements d'ordre	7,0	7,0	0,0%	102,0	77,2	-24,3%
Sous-total investissement	447,6	554,5	23,9%	447,6	554,5	23,9%
Fonctionnement						
Gestion courante	883,3	902,3	2,2%	1 015,0	1 001,8	-1,3%
Intérêts de la dette	36,6	29,2	-20,2%			
Mouvements d'ordre	102,0	77,2	-24,3%	7,0	7,0	0,0%
Sous-total fonctionnement	1 022,0	1 008,8	-1,3%	1 022,0	1 008,8	-1,3%
total général	1 469,6	1 563,3	6,4%	1 469,6	1 563,3	6,4%

Je vous propose d'entrer plus en détail dans ce budget en examinant successivement :

- la synthèse des créations d'autorisations de programme et des crédits de paiement par politique sectorielle,
- les recettes,
- l'équilibre global et le niveau de vote.

II. DEPENSES PAR POLITIQUES SECTORIELLES

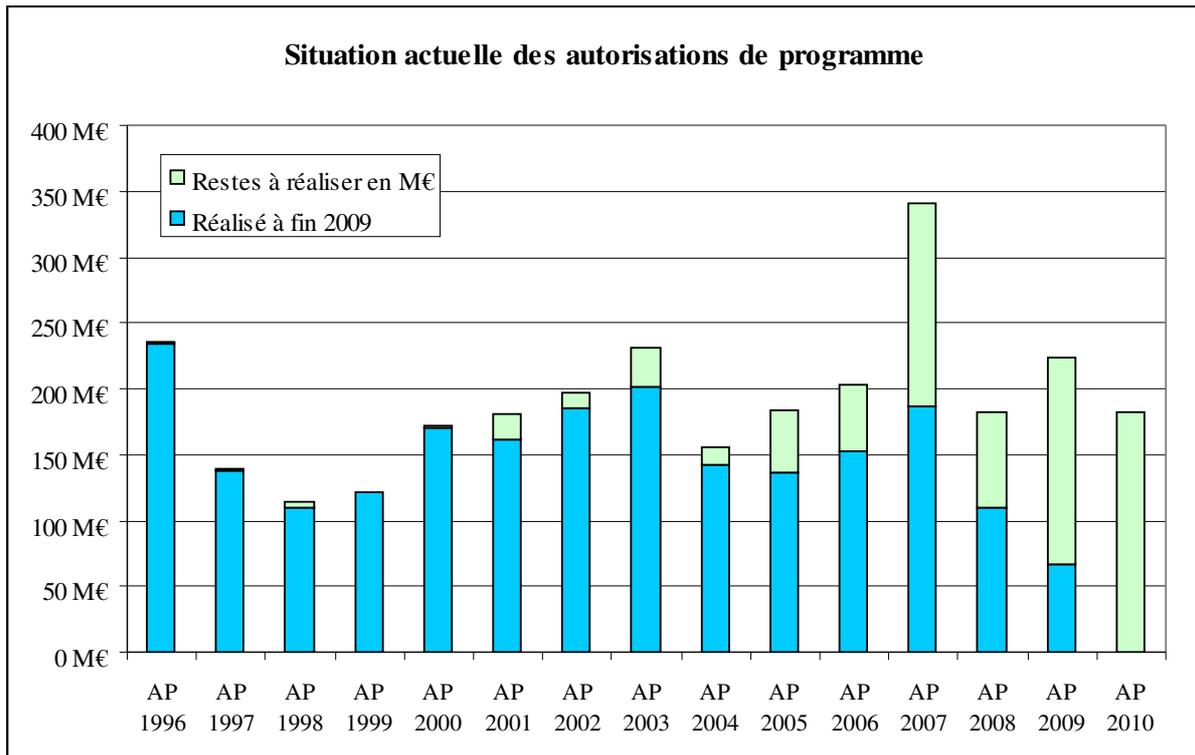
Je vous rappelle que le détail des interventions de chaque secteur figure dans les différents rapports que je vous soumetts par ailleurs, et vous précise que les chiffres qui suivent font l'objet de comparaison entre les propositions 2010 et le Budget Primitif 2009. La présentation des secteurs est la suivante :

- comparaison des ouvertures d'autorisations de programme 2010 et 2009 par politiques sectorielles,
- évolution des crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement.

II-1. INVESTISSEMENT- Les autorisations de programme :

Après une augmentation en 2009, le niveau proposé pour les nouvelles autorisations de programme 2010 se situe avec **182,8 M€** dans la moyenne des montants votés au titre des AP 2000 à 2009 soit **187,7 M€**, tout en tenant compte de l'année exceptionnelle 2007 où la nouvelle autorisation de programme s'élevait à **299 M€**.

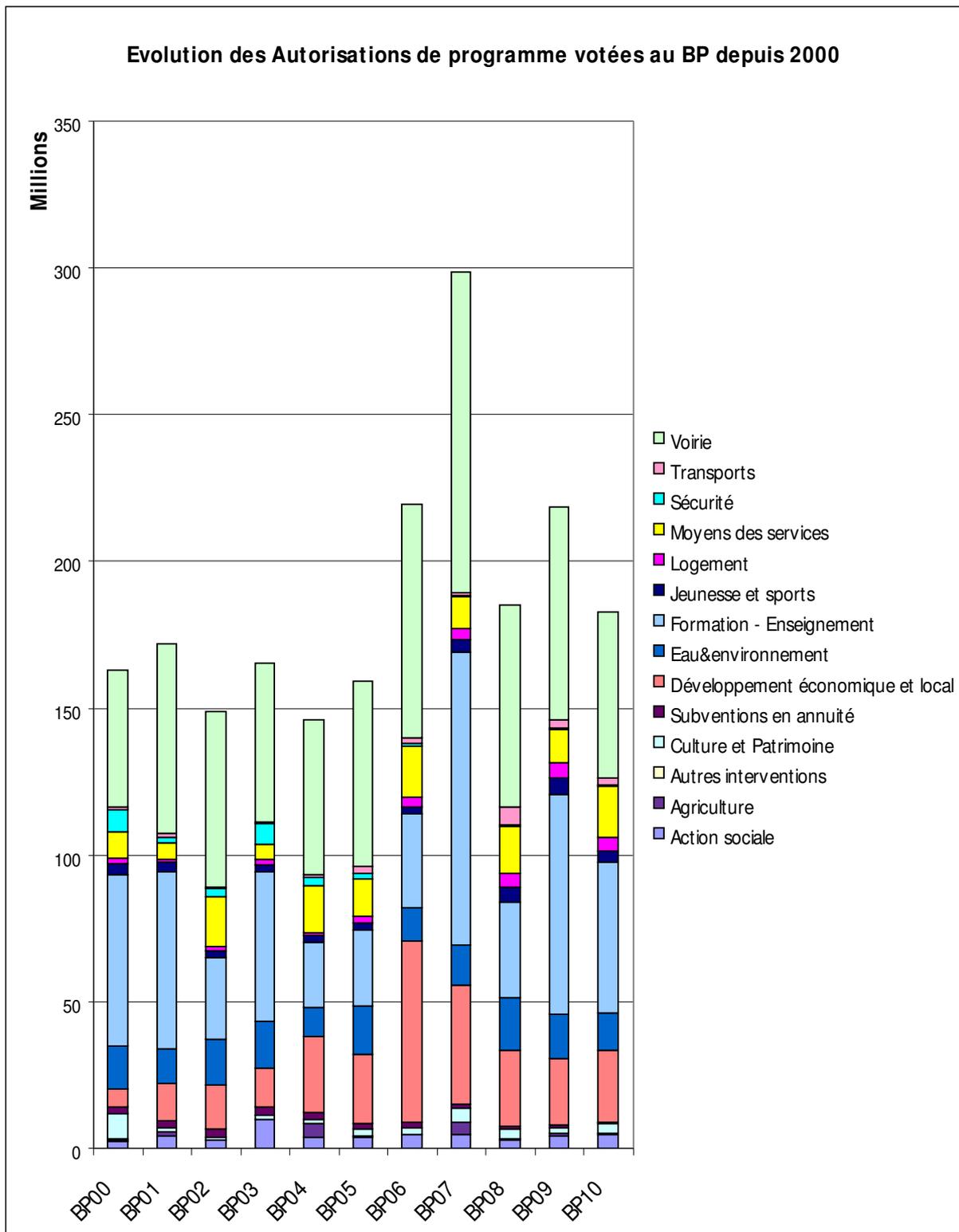
Le volume des AP qui reste à couvrir par des CP s'élève à **745,1 M€** (y compris l'AP 2010). Si on projette la situation à fin 2010 en prenant en compte tant les AP 2010 que les CP 2010, alors le ratio de couverture des AP par des CP serait, si tous les CP 2010 étaient consommés, dorénavant d'un peu plus de 3 ans et demi.



Les autorisations de programme 2010 s'élèvent à **182,8 M€** (hors dette) et se répartissent de la manière suivante :

Autorisations de programme par Politiques Sectorielles	Création d'AP BP 2009	% / total	Création d'AP BP 2010	% / total	% évolution
Voirie	72 250 000	33,1%	56 750 000	31,0%	-21,5%
Formation - Enseignement	74 746 200	34,2%	51 484 524	28,2%	-31,1%
Moyens des services	11 159 617	5,1%	17 466 066	9,6%	56,5%
Aménagement/ dévelop. des communes	13 687 730	6,3%	15 985 280	8,7%	16,8%
Eau et environnement	15 067 500	6,9%	12 768 000	7,0%	-15,3%
Action économique	5 796 000	2,7%	6 196 000	3,4%	6,9%
Logement	5 150 000	2,4%	4 700 000	2,6%	-8,8%
Action sociale	4 300 614	2,0%	4 622 880	2,5%	7,5%
Jeunesse et sports	5 625 800	2,6%	3 661 985	2,0%	-34,9%
Culture et Patrimoine	2 096 451	1,0%	3 259 523	1,8%	55,5%
Transports	3 210 000	1,5%	2 294 958	1,3%	-28,5%
Tourisme	3 260 000	1,5%	2 260 000	1,2%	-30,7%
Dette (subventions en annuités)	779 710	0,4%	686 821	0,4%	-11,9%
Agriculture	900 000	0,4%	400 000	0,2%	-55,6%
Sécurité	458 671	0,2%	288 867	0,2%	-37,0%
Total:	218 488 293	100,0%	182 824 904	100,0%	-16,3%

Les inscriptions des nouvelles autorisations de programme sont en diminution par rapport à 2009 (- **16,3 %**), mais retrouvent le niveau voté en 2008 (**183,2 M€**). « Voirie » et « Formation et enseignement » demeurent les deux principaux secteurs d'investissement et représentent 59 % des autorisations de programme nouvelles 2010.



➤ **Voirie : 56 750 000 €**

La part essentielle de ces nouvelles autorisations de programme est rattachée au programme « conservation et adaptation du réseau » qui est doté de **30,2 M€**. Les travaux globaux sur les itinéraires en rase campagne, en traverses d'agglomération ou sur les ouvrages d'art s'élèvent à **25,4 M€**, dont **19,6 M€** sur routes départementales et **5,8 M€** sur routes nationales transférées. A ces opérations globales, il faut ajouter de nouvelles opérations spécifiques : la deuxième tranche de travaux de protection des berges sur la RD39 à Boississe la Bertrand (**3,8 M€**) et le déclassement de la RD401 à Saint Souplets (**1 M€**). Les actions en faveur du développement économique et local sont en diminution par rapport à 2009. En effet, la nouvelle autorisation de programme comporte deux opérations pour **4 M€** (des opérations diverses pour **3 M€** comme en 2009 et une seule opération spécifique d'**1 M€** relative aux études techniques de la desserte Nord de Melun). L'enveloppe 2009 finançait quatre opérations spécifiques importantes dont la première phase de travaux de requalification de la RD306 pour elle seule 11,3 M€. Relevant de la sécurité routière une enveloppe globale d'un montant identique à celle votée au BP 2009 est proposée pour **8,6 M€**. Le programme d'amélioration des liaisons progresse fortement par l'inscription d'une troisième tranche de travaux pour les ouvrages d'art à construire en vue de la réalisation de la future liaison Meaux Roissy pour **5 M€**. Enfin, il faut mentionner les nouvelles enveloppes relatives aux contrats triennaux et liaisons douces pour **5 M€**, aux moyens du parc et des agences routières pour **2,7 M€** et aux études (**0,6 M€**), à la signalisation routière (**0,5 M€**) et aux plantations et leur entretien (**0,2 M€**).

➤ **Education et formation : 51 484 524 €**

Les nouvelles autorisations de programme concernent essentiellement les collèges publics et permettent le financement des travaux programmés ou de sécurité (respectivement **10,2 M€** et **1,6 M€**) mais aussi ceux réalisés en vue d'une amélioration énergétique des bâtiments (**3 M€**), de la mise en conformité des demi-pensions (**1 M€**), de l'acquisition de bâtiments démontables (**0,4 M€**) ou encore des travaux locatifs dans les collèges (**0,5 M€**).

Les dépenses d'équipement mobilisent **2,1 M€** répartis principalement sur l'achat du gros matériel de cuisine (**1 M€**) et le complément ou le renouvellement du matériel (**0,7 M€**). Parallèlement à ces opérations récurrentes, il faut citer plusieurs inscriptions spécifiques conséquentes. Les plus importantes concernent les réhabilitations du collège Vermay à Tournan pour **15,8 M€** et de la demi-pension du collège Le Moulin à vent à Thorigny (**4,9 M€**), les études pour la reconstruction du collège de l'Arche Guédon à Torcy (**2,6 M€**) ou les travaux liés à la préfiguration du collège de Magny-le-Hongre (**0,6 M€**).

Lancé en 2009, le projet « Collège du XXI siècle » sera poursuivi avec une autorisation de programme 2010 d'un montant de **3,2 M€** qui financera une nouvelle opération consacrée notamment à l'équipement de salles pédagogiques et aux études pour le câblage interne dans l'ensemble des collèges.

Deux inscriptions sont faites au titre de l'enseignement supérieur pour **2,5 M€** : « Cité Descartes » qui correspond à la participation départementale au financement d'un bâtiment d'enseignement et de recherche (**1 M€**) et « Campus prometteur », cofinancement avec la Région pour la réhabilitation du bâtiment Copernic et la création de la seconde tranche bâtiment Adler de l'Université Paris Est Marne (**1,5 M€**). Une dernière autorisation de programme est à mentionner : celle faite au titre du fonds ECOLE pour **1,5 M€**.

➤ **Moyens des services : 17 466 066 €**

Ce secteur représente 9,6 % des nouvelles inscriptions en autorisations de programme. La part la plus importante est consacrée aux moyens informatiques pour **9 M€**. Ce volume exceptionnel d'autorisation de programme est la conséquence du passage à une gestion pluriannuelle pour ce qui concerne les investissements issus du schéma directeur informatique des infrastructures qui sont ouverts pour **3,2 M€** et qui s'exécuteront sur les trois ans à venir. Le deuxième poste concerne les dépenses liées aux bâtiments (**6,8 M€**). Outre les dépenses récurrentes la nouvelle autorisation de programme permettra de financer notamment les travaux de mise en conformité des salles des serveurs informatiques (**0,5 M€**), les travaux urgents (**0,5 M€**) ou la création de parkings à Blandy (**0,4 M€**). Parmi les autres moyens mis à la disposition des services il faut citer les matériels et le mobilier (**0,9 M€**) et les véhicules pour **0,6 M€**, dépenses en forte baisse par rapport à celles votées au BP 2009 : - 38,5% .

➤ **Actions d'aménagement et de développement des collectivités : 15 985 280 €**

En progression de 16,8%, ces actions représentent 8,7 % des nouvelles inscriptions. Cette évolution est essentiellement due à la poursuite de l'extension du réseau de fibre optique : **3,9 M€**. Cette année est aussi marquée par une inscription en progression sur les contrats régionaux et les CONT.A.C.T. La nouvelle autorisation de programme des contrats régionaux s'élève à **3,6 M€** et permettra de prendre en compte de nombreux dossiers agréés par la Région. Parmi les plus importants, il faut citer ceux de Fontenay-Trésigny (**0,8 M€**), de Montereau-Fault-Yonne (**0,6 M€**), ou de Coupvray (**0,4 M€**). Le programme CONT.A.C.T ne comportait pas de nouvelle autorisation au BP 2009 : en 2010, une inscription de **1,4 M€** est proposée pour financer les dossiers qui ont été retenus en 2009 (notamment ceux de Souppes-sur-Loing (**0,6 M€**), de Château-Landon (**0,4 M€**) ou de Sourdun (**0,3M€**)). A l'inverse, les autorisations de programme 2010 pour les contrats ruraux sont ajustées à la baisse (**2 M€** contre **2,8M€** en 2009). Les C3D sont inscrits pour un montant total de **4 M €** afin de permettre de financer principalement les contrats du Pays Créçois (**1,5 M€**) et du Provinois (**2,4 M€**).

➤ **Eau et environnement : 12 768 000 €**

La poursuite des objectifs fixés par le Plan Départemental de l'Eau nécessite l'inscription de nouvelles autorisations de programme en faveur des collectivités sur deux axes. Le premier concerne les projets d'assainissement pour **6 M€**. Le deuxième relève de l'aide apportée aux communes en matière d'eau potable **4,1 M€** leur seront réservés. Les espaces naturels sensibles mobilisent globalement **1,7 M€** (contre **1,5 M€** en 2009). Ce montant est réparti entre les études et acquisitions réalisées par le Département (pour **1 M€** dont **0,7 M€** au titre de l'aménagement du bois Lecomte), les subventions octroyées aux communes pour leurs acquisitions ou leurs aménagements (**0,5 M€**) ou les frais annexes (**0,2 M€**) tels que la subvention à l'ONF ou les acquisitions de matériels.

➤ **Action économique : 6 196 000 €**

Au service du développement des entreprises et de leur implantation sur le territoire seine-et-marnais, le secteur « action économique » marque, en autorisations de programme, une progression par rapport au BP 2009. Outre les mesures reconduites telles que les subventions aux pôles de compétitivité (**2,2 M€**), aux requalifications des ZA (**2 M€**) ou au développement économiques des franges (**0,2 M€**), les autorisations de programme 2010 présentent plusieurs mesures nouvelles.

La plus importante finance la création d'un fonds départemental « Attractivité » pour **0,9 M€**. Ce dernier, améliorant deux aides existantes (aides au foncier et aides aux locaux d'activité) concernera les projets structurants comme les aménagements de parcs d'activités, la construction de bâtiments ou de pépinières d'entreprises ou encore de projets liés à la recherche.

Une seconde mesure nouvelle, mobilisant **0,4 M€**, permet de créer un fonds d'aide à l'innovation partenariale. Il soutiendra les projets innovants de recherche et développement portés par des PME seine-et-marnaises associées à des pôles de compétitivité en dehors des 3 qui sont labellisés en Seine-et-Marne. La dernière mesure nouvelle : le dispositif « E-Transformation », initié par la Région, permet le développement des outils numériques dans les PME et TPE tels que : réalisations d'applications informatiques favorisant par exemple le travail à distance ou l'externalisation de certaines tâches. Cette nouvelle opération sera financée par une autorisation de programme de **0,2 M€**.

➤ **Logement : 4 700 000 €**

L'essentiel de cette nouvelle inscription (**4 M€**) finance la convention de partenariat qui lie le Département à l'O.P.H.77 pour la construction et l'acquisition de logements mais aussi pour la réhabilitation du parc existant. De plus, une nouvelle opération est créée en faveur du développement de l'offre de logement du parc privé (**0,6 M€**) au bénéfice des propriétaires occupants ou bailleurs. Une dernière aide pourra être apportée aux résidences sociales pour **0,1 M€** (sur deux dossiers à l'étude sur Villeparisis et Lagny-sur-Marne).

➤ **Action sociale : 4 622 880 €**

Le secteur qui domine dans l'inscription de ces nouvelles autorisations de programme est celui des personnes âgées pour un montant de **2,3 M€** (contre **0,9 M€** au BP 2009). Le projet le plus important concerne la reconstruction d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes à Chanteloup où la participation du Département s'élève à **0,8 M€**. Deux autres établissements seront aidés, l'un à Melun sur une autorisation de programme de **0,7 M€**, et un second à Champagne-sur-Seine pour **0,5M€**. Les trois opérations restantes sur ce secteur concernent des acquisitions de mobilier, principalement pour l'hôpital local de Brie-Comte-Robert (**0,3 M€**).

Le secteur des personnes handicapées présente une autorisation de programme globale de **1,5 M€** répartie sur cinq opérations. La plus importante est située à Saint-Jean-les-deux-jumeaux où un foyer d'accueil médicalisé est aménagé et restructuré pour accueillir des personnes handicapées psychiques (**0,7 M€**). Une seconde opération, à Claye-Souilly, concerne un centre d'accueil de jour pour personnes handicapées mentales vieillissantes pour un montant de **0,2 M€**. Une aide sera aussi apportée pour l'acquisition de mobilier au foyer médicalisé de Chenoise et au foyer pour traumatisés crâniens à Savigny-le-temple. Une dernière opération doit être mentionnée pour **0,5 M€**. Elle permettra de financer la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour l'aménagement de nouveaux locaux.

La volonté du Département de poursuivre le développement des modes d'accueil de la petite enfance est maintenue. L'autorisation de programme 2010, en progression de 45% (soit un montant final de **0,7 M€**), va permettre le financement des places créées en 2009 (soit 210 places) ainsi que d'une centaine de places devant ouvrir en 2010.

➤ **Jeunesse et sport : 3 661 985 €**

La nouvelle inscription d'autorisation de programme, bien qu'en diminution, va permettre de prendre en compte tous les dossiers éligibles déposés en 2009 par les collectivités Seine-et-Marnaises. Parmi eux, 26 concernent des équipements sportifs (dont 7 seront utilisés par des collèges) pour un montant global de **2,6 M€**. Les dossiers restant financeront des équipements socio-éducatifs pour **1 M€**.

➤ **Culture et patrimoine : 3 259 523 €**

Ce secteur présente la plus forte évolution en autorisation de programme par rapport au BP 2009, soit 55,5 %. Elle résulte essentiellement des propositions liées à deux projets. Le premier concerne l'achèvement de la restauration de l'Abbaye Saint-Séverin de Château-Landon et notamment les travaux de valorisation de la crypte en vue d'une ouverture au public. Ces travaux, réalisés en partenariat avec la maison de retraite qui occupe les lieux, nécessitent une première autorisation de programme de **0,6 M€** pour les frais d'études. La deuxième opération conséquente du

secteur concerne le projet cinématographique présenté par la scène nationale de la Ferme du Buisson pour un montant de **0,5 M€**. A ces deux projets phares s'ajoutent les opérations récurrentes relatives au patrimoine monumental (**0,8 M€**), à la médiathèque (**0,6 M€**) et aux musées. A noter sur ce dernier programme, l'opération proposée pour la rénovation de la muséographie du musée de la préhistoire.

➤ **Transports : 2 294 958 €**

Le programme du Plan des Déplacements Urbains est en forte évolution en 2010 (**1,9 M €**). Cette année est marquée par la participation du Département au financement des aménagements prévus dans les contrats de pôle des gares de Torcy, Chessy/Serris et Lieusaint/Moissy pour un montant global de **1,1 M€**, mais aussi de l'aménagement de la ligne Seine-et-Marne express Château-Landon/Melun. A l'inverse, les autorisations de programme relatives aux transports publics diminuent à **0,4 M€**, mais il faut rappeler que l'année 2009 avait voté une enveloppe exceptionnelle de **3 M€** pour la seule amélioration du service de la ligne Meaux/ La-Ferté-Million.

➤ **Tourisme : 2 260 000 €**

Les aides apportées à l'hébergement touristique, de plein air ou à l'hôtellerie indépendante sont présentées au même niveau que celles votées au BP 2009 pour un montant total d'autorisations de programme de **340 K€**. De même, sont reconduites les inscriptions en faveur des trois pôles touristiques (**270 K€** chacun), des offices de tourisme (**30K€**) et du CDT (**30K€**).

Parallèlement, il faut citer deux opérations exceptionnelles financées en 2010. La plus importante concerne la requalification de l'hippodrome Grand Parquet à Fontainebleau pour **0,6 M€**. En partenariat avec l'Etat, la Région, la Communauté de communes de Fontainebleau-Avon et la Fédération Nationale des Courses Françaises, le Département va soutenir ce projet qui comportera notamment la création d'une tribune, d'un restaurant et d'un centre d'affaires équestres. La seconde mesure nouvelle, nécessitant une inscription de **0,4 M€**, est proposée en faveur de la création de la « Maison du Chasselas ». Cette dernière a pour objectif la présentation et la valorisation d'une sélection d'objets sur l'histoire de la viticulture et de la production du chasselas sur la commune de Thomery.

➤ **Subventions en annuités : 686 821 €**

Le montant de la nouvelle autorisation de programme est en diminution puisqu'il suit l'extinction progressive des emprunts auxquels les subventions sont rattachées. Il se répartit entre les aides apportés aux maisons de retraite et centres hospitaliers, aux travaux d'adduction d'eau ou de protection contre les inondations.

➤ **Agriculture : 400 000 €**

Une seule nouvelle autorisation de programme est présentée à l'occasion de ce BP. Elle permettra de lancer plusieurs projets d'aménagement agricole et foncier dont les études préalables des aménagements à réaliser autour de la RN4 ou les échanges multilatéraux dans le bois de Villiers-sous-Grez situé dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

➤ **Sécurité: 288 867 €**

Cette nouvelle inscription correspond à la prise en charge, par le Département, de l'amortissement du capital des emprunts souscrits avant 1999 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de ses programmes d'investissement mis en place depuis 1987. Naturellement, cette charge, sous forme de subventions en annuité, diminue chaque année et passe de 0,5 M€ en 2009 à 0,3 M€ en 2010.

II-2. INVESTISSEMENT- crédits de paiement :

Les crédits de paiement 2010 s'élèvent à **202,5 M€** (hors dette en capital).

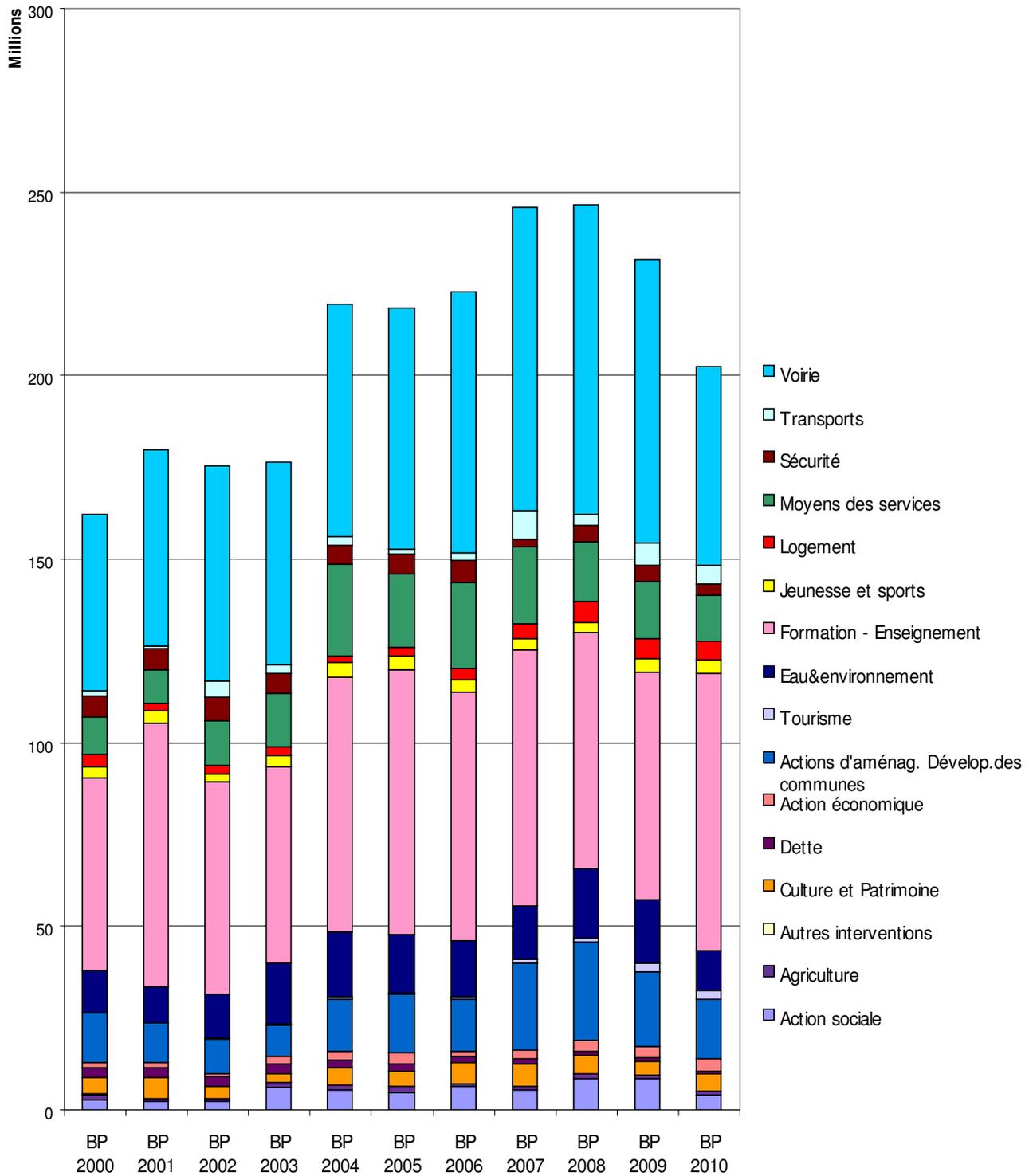
Crédits de paiement par Politiques Sectorielles	BP 2009	% / total	BP 2010	% / total	% évolution
Formation - Enseignement	61 905 957	26,7%	75 401 116	37,2%	21,8%
Voirie	77 043 801	33,3%	54 242 290	26,8%	-29,6%
Aménagement/dévelop. des communes	20 622 024	8,9%	16 112 900	8,0%	-21,9%
Moyens des services	15 716 092	6,8%	12 623 505	6,2%	-19,7%
Eau et environnement	17 432 437	7,5%	10 974 638	5,4%	-37,0%
Logement	5 352 224	2,3%	5 188 371	2,6%	-3,1%
Transports	6 074 599	2,6%	5 107 500	2,5%	-15,9%
Culture et Patrimoine	3 951 610	1,7%	4 520 385	2,2%	14,4%
Action sociale	8 336 393	3,6%	3 967 556	2,0%	-52,4%
Jeunesse et sports	3 724 808	1,6%	3 682 309	1,8%	-1,1%
Action économique	3 013 706	1,3%	3 615 644	1,8%	20,0%
Sécurité	4 460 673	1,9%	2 876 218	1,4%	-35,5%
Tourisme	2 101 649	0,9%	2 318 465	1,1%	10,3%
Agriculture	1 027 900	0,4%	1 200 399	0,6%	16,8%
Dette (Subventions en annuités)	779 710	0,3%	686 821	0,3%	-11,9%
Total	231 543 583	100,0%	202 518 116	100,0%	-12,5%
Dette en capital (hors restructuration)	59 075 251		69 964 223		18,4%
Total hors restructuration	290 618 834		272 482 339		-6,2%

Les crédits de paiement sont en diminution après deux années où le niveau maximum avait été atteint, avec les réalisations 2008 à **233,5 M€** et le BP 2009 à **231,5 M€**. Les secteurs « formation-enseignement » et « voirie » mobilisent **64%** des crédits de paiements d'investissement.

Si les crédits de paiement 2010 sont en diminution par rapport à ceux ouverts au BP 2009, ils se situent toujours à un haut niveau, supérieur à **200 M€**. En 2009, le Département s'était inscrit dans le plan de relance du gouvernement qui a autorisé les collectivités territoriales à bénéficier d'un « double » FCTVA à condition de faire un effort d'équipement supérieur à celui de la moyenne réalisée sur les exercices 2004 à 2007. Cette moyenne était de **189 M€** pour le Département de Seine-et-Marne et l'engagement du Département est tenu à fin 2009. Avec un montant prévisionnel de **202,5 M€**, le Département se situe toujours en 2010 à un niveau supérieur à cette moyenne passée. Il ne fait que contenir son effort en faveur de l'investissement local, en crédits de paiement, le contexte budgétaire ne lui permettant pas de l'accroître.

Le graphique ci-dessous fait apparaître le volume très important des crédits de paiement que le Département consacrera en 2010 au secteur « formation-enseignement » avec les travaux dans les collèges. Il montre aussi le tassement des dépenses d'équipement à destination de la voirie après les efforts consentis en 2008 et 2009.

Evolution des crédits de paiement en investissement votés depuis le BP 2000 (hors dette)



➤ **Formation et enseignement : 75 401 116 €**

Sur ce secteur essentiel de la compétence départementale, la progression des crédits de paiement est forte avec **+21,8 %** soit **+13,5 M€** par rapport au BP 2009. Sur l'ensemble des crédits de paiement 2010, **44%** sont rattachés aux AP votées en 2007, année exceptionnelle où **298,9 M€** avaient été votés en AP, dont **99,9 M€** pour la seule politique de l'éducation. Cette forte évolution est centrée sur le programme de constructions, d'extensions et de réhabilitations des collèges, avec **+16,7 M€** sur un total de **42,1 M€**. Au sein de ce programme, sept collèges font l'objet des plus fortes inscriptions de crédits. Pour leur réhabilitation, il faut citer les collèges Gérard Philipe à Villeparisis (**9,7 M€**), Langevin à Mitry-Mory (**8,7 M€**), Paul Eluard à Montereau (**4,8 M€**) et Camille Saint-Saëns à Lizy-sur-Ourcq (**1,4 M€**). Il faut y ajouter l'extension du collège André Malraux à Montereau (**7,4 M€**), la reconstruction du collège Parc Frot à Meaux (**6,4 M€**) et la construction d'un nouveau collège à Saint-Germain-sur-Morin (**1,2 M€**).

Les autres programmes du secteur des collèges publics diminuent globalement de **3,4 M€** mais **19,6 M€** sont néanmoins mobilisés au titre des travaux programmés ou de sécurité et des réhabilitations des demi-pensions, et **2,8 M€** en prévision des dépenses d'équipement des collèges (matériel de cuisine, premier équipement, complément et renouvellement).

Élément à mentionner sur cette politique : l'effort particulier consenti au profit du programme d'aide à la pédagogie et plus précisément sur le projet du « Collège du XXIème siècle ». Les crédits de paiement progressent de **15 %** pour atteindre le montant de **7,3 M€**. Les opérations votées en 2009 se poursuivent tant en subventions directes aux collèges (**1,2 M€**) qu'en acquisitions de matériels, d'études ou de travaux (**1,2 M€**). Une nouvelle opération, mobilisera à elle seule **3,2 M€** (pour l'équipement de salles pédagogiques et les études de câblage dans les collèges).

Enfin, il faut rappeler la réservation traditionnelle de crédits faite à destination du Fonds ECOLE (**1,6 M€**) ainsi que les propositions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche pour **1,4 M€** (notamment au titre des pôles de compétitivité et de la Cité Descartes).

➤ **Voirie : 54 242 290 €**

Premier poste de ce secteur, la conservation et l'adaptation du réseau mobilise **16,7 M€** dont **12,2 M€** au titre des Routes Départementales et **4,4 M€** pour les Routes Nationales transférées. Ces dépenses se répartissent essentiellement entre les travaux réalisés sur les traverses d'agglomération ou en rase campagne pour **14,1 M€** et ceux effectués sur les ouvrages d'art pour **2,1 M€**. Les autres opérations plus ponctuelles concernent des aménagements de protection de berges ou de déclassement de voies.

Les actions en faveur du développement économique et local représentent **14,2 M€** et regroupent plusieurs opérations spécifiques importantes : le contournement de Brie-Comte-Robert

(**3,7 M€**), le complément réalisé sur l'échangeur entre la RD34 et l'A104 (**3,3M€**), la réalisation de l'échangeur entre la RD105 et l'A104 à Villeparisis (**1,9 M€**), les travaux de desserte des zones d'activités à Saint-Mard (**1,1 M€**), le doublement et la requalification de la RD231 entre la RN4 et Provins (**0,6 M€**) ou encore un ensemble d'études et de travaux prévus à Marne-la-Vallée pour **0,5 M €**. Outre ces opérations au montant significatif, il faut rappeler les montants attribués à une dizaine d'opérations spécifiques de moindre importance (**1,3 M€**) ou récurrentes (**0,6 M€**).

Les opérations de sécurité routière mobilisent **8,6 M€** dont **5,4 M€** au titre des actions habituelles. Des réalisations importantes se poursuivent comme les aménagements en faveur de la conduite apaisée en forêt de Fontainebleau (**0,3 M€** en études et **2,1 M€** en travaux) ou la suppression de plusieurs passages à niveau (**0,4 M€**).

Sur le programme d'amélioration des liaisons, **4,4 M€** de crédits de paiement sont inscrits : en progression de 29 %, ils financent les dépenses pour la liaison entre Meaux et Roissy, principalement au titre du barreau RN3 et RN2 (**3,4 M€**) et des ouvrages d'art (**0,2 M€**).

Dans le cadre du programme de raccordement des pôles, plusieurs opérations se poursuivent. Elles concernent notamment les aménagements entre Provins et la RN4 (**0,6 M€**), la liaison sud de Chelles (**0,6 M€**).

Enfin, les autres dépenses du secteur relèvent des aides apportées aux collectivités locales dans le cadre des contrats triennaux (**3,4 M€**), des moyens du parc et des agences routières territoriales (**2,3 M€**), des études (**1,3 M€**) ou encore des acquisitions foncières (**0,7 M€**).

➤ **Aménagement et développement en faveur des communes : 16 112 900 €**

Au premier rang des politiques contractuelles, les Contrats Départementaux de Développement Durable représentent **5,2 M€** de crédits de paiement. Il faut mentionner parmi les plus importants : la poursuite des travaux sur les C3D de Marne Chantereine (**1,1 M€**), de Marne et Gondoire (**1 M€**), des SAN de Sénart (**0,8 M€**) et du Val Maubuée (**0,7 M€**).

Une quinzaine de contrats CADUCE mobilise **3,4 M€** en 2010 notamment au profit de Meaux (**1 M€**), du Mée-sur-seine (**0,5 M€**), de Roissy-en-Brie (**0,4 M€**) et de Montereau-Fault-Yonne (**0,3 M€**). En 2010, huit contrats CLAIR disposent de crédits de paiement pour un montant global de **2,2 M€**, principalement en faveur des communautés de communes Moret Seine et Loing (**0,7 M€**), du Pays Fertois (**0,7 M€**) et du bassin de vie de Coulommiers (**0,3 M€**). Sur un montant similaire à celui des contrats CLAIR (**2,1 M€**) les contrats ruraux poursuivent leur réalisation principalement sur les opérations décidées de 2004 à 2006. Les subventions prévues au titre des contrats CONT.A.C.T. s'élèvent à **1,3 M€** et concerne une trentaine d'opérations pour un montant moyen de **43 K€** dont celles en faveur de Bourron-Marlotte (101 K€), Saint-Mammès (94 K€) et Chevry-Cossigny (86 K€). Enfin, **1,4 M€** est réservé aux autres aménagements tels que l'extension du réseau de fibre optique

(0,8 M€), l'aide exceptionnelle au centre culturel Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry (0,3 M€) ou encore la participation départementale au Parc du Gâtinais (0,2 M€).

➤ **Moyens des services : 12 623 505 €**

Plus de la moitié de ces crédits concerne les bâtiments avec 6,7 M€ : 1,3 M€ pour l'ensemble des bâtiments sociaux (dont 0,3 M€ pour les études préparant la construction de la Maison Départementale des Solidarités à Roissy-en-Brie), 1,2 M€ pour les bâtiments affectés à la voirie, 4,2 M€ pour les travaux divers dans les autres structures. Au nombre de ces derniers et en complément des opérations habituelles (1,7 M€), il faut citer ceux qui seront réalisés dans les musées (0,4 M€), ceux liés au déménagement de la Maison de l'Environnement (0,3 M€), à la mise en conformité des salles serveurs (0,3 M€) ou encore aux travaux urgents demandés par le service de protection de l'hygiène et de la sécurité (0,3 M€).

Parallèlement, les dépenses liées au matériel et au mobilier mobilisent 5,7 M€ et sont en diminution de 1 M€ par rapport au BP 2009. L'enveloppe concernant les moyens informatiques se chiffre à 3,9 M€ dont 1,3 M€ permettra l'acquisition de matériels et de logiciels courant. Les autres matériels et mobiliers représentent 1,1 M€ et l'acquisition de véhicules 0,7 M€. Il faut noter la baisse très conséquente de ce dernier poste de dépenses (- 24 %) rendue possible par une plus grande optimisation du parc (redéfinition des pools de véhicules et des catégories d'utilisation et développement de la mutualisation).

➤ **Eau et environnement : 10 974 638 €**

Poursuivant la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Eau, le budget départemental prévoit au titre de l'assainissement 4,8 M€ en 2010. Ces crédits seront consacrés aux nouvelles mises aux normes de stations d'épuration, aux travaux de construction d'incinérateur des boues. Ces dispositifs seront complétés par les subventions faites au profit des communes pour l'amélioration de la qualité de leur eau potable (2,3 M€).

L'ensemble des crédits inscrits au titre des Espaces Naturels Sensibles s'élève à 2,7 M€. Cette enveloppe comprend principalement les dépenses d'acquisitions et de travaux réalisés par le Département pour un montant de 1,5 M€. Elle regroupe notamment plusieurs opérations importantes comme celles liées aux aménagements du Chemin des Roses (0,5 M€), du bois de la Bergette (0,2 M€) ou encore du site géologique de Vernou-la-Celle (0,2 M€). Parallèlement, les crédits alloués aux subventions aux communes pour l'acquisition ou l'aménagement de leurs propres sites représentent 0,9 M€.

Enfin, il reste à mentionner, les dépenses liées aux aménagements de rivières (0,5 M€), des espaces verts (0,3 M€) ainsi qu'aux actions de lutte contre les pollutions (0,3 M€).

➤ **Logement : 5 188 371 €**

L'essentiel des précisions pouvant être apportées sur ce secteur a déjà été exposé dans la partie relative aux autorisations de programme. Pour mémoire, à savoir une inscription de **4 M€** finançant la convention de partenariat qui lie le Département à l'O.P.H.77 ainsi des prévisions en faveur du développement de l'offre de logement du parc privé (**0,5 M€**), du fonds de développement local du logement (**0,5 M€**) et des résidences sociales (**0,2 M€**).

➤ **Transports: 5 107 500 €**

Les crédits de paiement de ce secteur sont essentiellement inscrits sur le programme « transports publics » pour **4,3 M€** dont 75 % sont affectés à la poursuite des travaux d'aménagement de la liaison entre Sénart et Corbeil (**3,3 M€**). En complément de cette opération, il faut citer celles en faveur du transport en commun en site propre entre Sénart et Melun (**0,3 M€**), des travaux sur le mur antibruit le long de la ligne TGV à Chelles et Vaires (**0,3 M€**) ou encore la subvention d'équipement allouée au réseau de transport « PAM » (**0,2 M€** pour l'acquisition de véhicules et de matériel informatique).

Enfin, le Plan de Déplacement Urbain mobilise **0,8 M€** principalement pour aider à l'amélioration des accès aux gares pour tous les modes de transport.

➤ **Culture et patrimoine: 4 520 385 €**

Le programme relatif aux aides apportées aux communes pour la préservation de leur patrimoine inscrit s'élève, en crédits de paiement, à **1,3 M€** (dont **0,2 M€** pour la convention passée avec Provins, et **0,2 M€** au titre du patrimoine rural non protégé). Deux autres opérations importantes sont prévues sur la patrimoine départemental, avec l'aménagement de la ferme au Château de Blandy-les-Tours (**0,2 M€**) et la dernière phase de restauration de Château-Landon (**0,1 M€**). Le développement documentaire de la Médiathèque se poursuit avec une enveloppe de **0,5 M€**. Elle est complétée de plusieurs opérations de subvention pour un montant global de **0,2 M€** (dont **0,1 M€** pour la construction de l'annexe à la médiathèque de Pontault-Combault). De plus, les musées départementaux disposeront d'une enveloppe de **0,3 M€** sur laquelle est prévue une provision pour une possible acquisition exceptionnelle. Enfin, il faut mentionner les actions culturelles qui sont dotées en 2010 d'un montant global de **1,6 M€** pour financer les équipements culturels et plus minoritairement l'acquisition de matériels. La plus importante d'entre elles concerne le complexe cinématographique du plateau de Brie. Cette opération votée 2005 se poursuit avec **0,8 M€** en crédits de paiement 2010.

➤ **Action sociale: 3 967 556 €**

Les crédits mobilisés en faveur des établissements accueillant des personnes handicapées s'élèvent à **1,6 M€** en 2010. Seront concernés pour environ **0,2 M€** chacun, notamment les foyers d'accueils spécialisés d'Amillis et de Pomponne, le foyer occupationnel de Bussy-Saint-Georges ou encore l'accueil de jour à Claye-Souilly. D'autre part, cinq structures accueillant des personnes âgées pourront bénéficier de subventions en 2010 pour un montant global de **1,3 M€** dont la plus conséquente est prévue pour l'hôpital local de Brie-Comte-Robert (**0,9 M€**). La réalisation du Plan « 1 000 places » se poursuit dans l'aide aux structures de la petite enfance avec une enveloppe de **0,7 M€** en progression de **43 %** par rapport au BP 2009. Enfin, les aides à la création et à la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage sont estimées en 2010 à **0,3 M€**.

➤ **Jeunesse et sport: 3 682 309 €**

Les ouvertures de crédits sur ce secteur restent stables par rapport à celles du BP 2009. L'essentiel des dépenses est porté par le programme « autres équipements sportifs et socio-éducatifs » pour un montant de **1,8 M€**. Le programme d'aides aux gymnases et stades propose **1 M€** de crédits de paiement, alors que celui en faveur des piscines et patinoires (en forte augmentation de +32 %) mobilisera **0,8 M€**.

➤ **Action économique : 3 615 644 €**

L'essentiel des propositions concerne les pôles de compétitivité avec **1,4 M€** de CP 2010 (dont **0,7 M€** sur les opérations votées en 2008), niveau stable par rapport au BP 2009. Le programme d'implantation des entreprises sur le territoire seine-et-marnais est en progression de 46%. Cette évolution résulte de l'inscription d'une mesure nouvelle de **0,4 M€** pour le financement du fonds départemental « Attractivité » (déjà présenté dans la partie explicative des autorisations de programme). Les actions pour le développement des entreprises est aussi en hausse (+32%) grâce à la proposition de deux mesures nouvelles de **0,1 M€** chacune: « fonds d'aide à l'innovation partenariale » et « E-transformation ».

➤ **Sécurité: 2 876 218 €**

L'inscription sur ce secteur concerne principalement deux opérations anciennes relatives d'une part à la poursuite de la reconstruction de la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly (pour 90% du montant total) et la construction de celle de Cély-en-Brie en voie d'achèvement. Ces crédits sont complétés par des subventions en annuités versées au S.D.I.S pour **0,3 M€**.

➤ **Tourisme: 2 318 465 €**

En progression de 10%, ce secteur mobilise **1,1 M€** au titre des trois pôles touristiques et **0,3 M€** à celui des hébergements touristiques. A ces mesures habituelles, il faut ajouter notamment la valorisation du site de Franchard pour **0,2 M€**, le déménagement du CDT (**0,2 M€**) ainsi que les deux mesures nouvelles déjà évoquées en autorisations de programme à savoir la maison du Chasselas et la requalification de l'hippodrome du Grand Parquet à Fontainebleau (pour **0,2 M€** chacune).

➤ **Agriculture: 1 200 399 €**

Ce secteur, en progression de 17 %, se décompose en deux actions principales. La première concerne l'agriculture. Grâce à une inscription budgétaire de **0,6 M€**, le Département poursuit son engagement envers les agriculteurs de les aider dans leur démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ou dans l'acquisition de matériel de désherbage mécanique. La seconde action relève des aménagements foncier, aussi pour **0,6M€**.

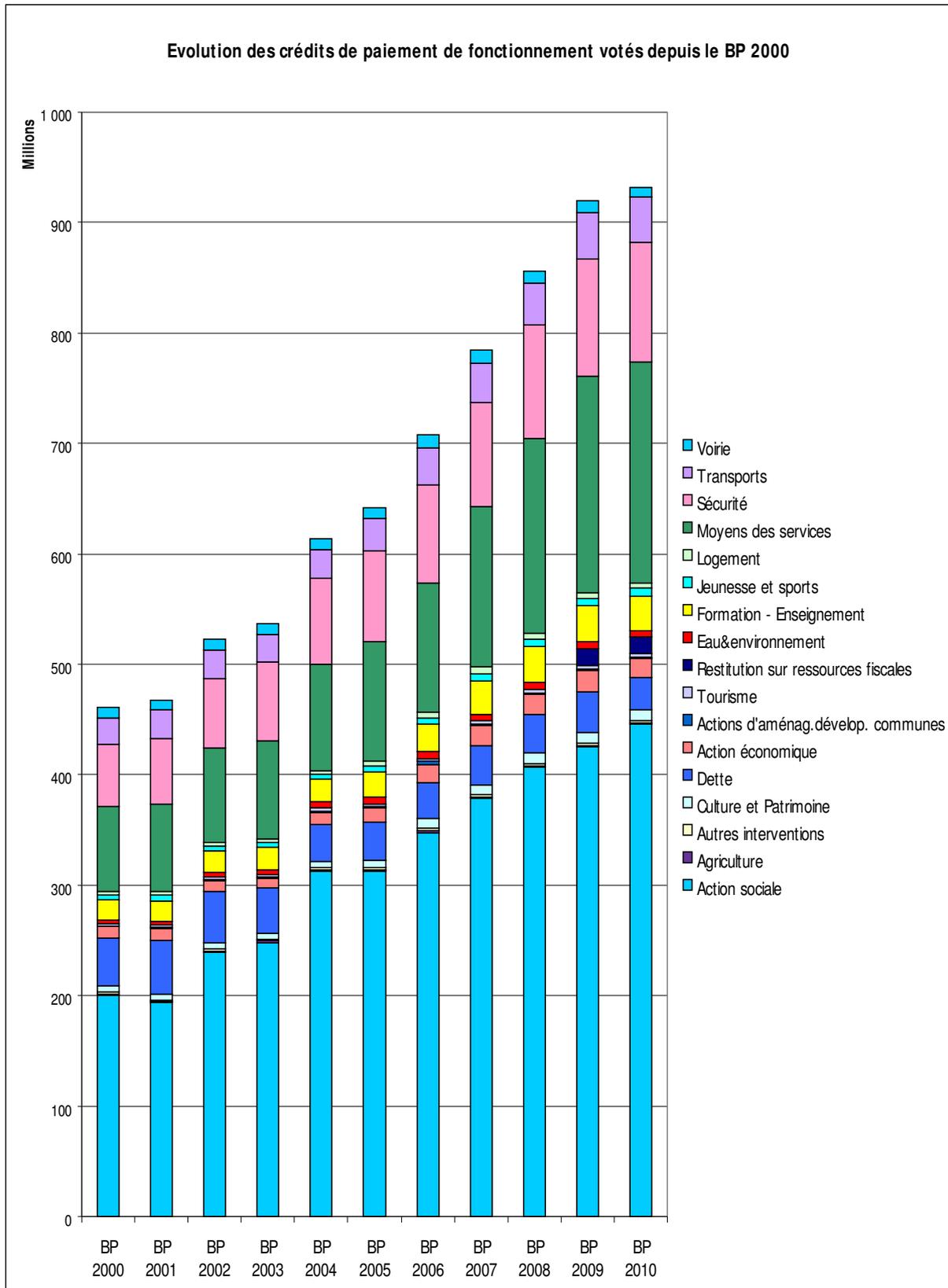
➤ **Subventions en annuités: 686 821 €**

Le montant alloué aux subventions en annuités diminue de 11,9 % et suit ainsi l'extinction progressive des emprunts auxquelles elles sont rattachées. Elles concernent principalement les maisons de retraite et les centres hospitaliers (**0,4 M€**) et les travaux d'adduction d'eau (**0,2 M€**).

II-3. FONCTIONNEMENT :

En 2010, sont prévus **931,5 M€** de crédits de paiement de fonctionnement, en augmentation de 1,3 % par rapport au Budget primitif 2009. Ils se répartissent ainsi :

Crédits de paiement par Politiques sectorielles	BP 2009	% / total	BP 2010	% / total	% évolution
Action sociale	425 402 850	46,2%	446 307 567	47,9%	4,9%
Moyens des services	195 908 366	21,3%	200 209 512	21,5%	2,2%
Sécurité	105 941 730	11,5%	108 293 000	11,6%	2,2%
Transports	42 184 117	4,6%	41 416 955	4,4%	-1,8%
Formation - Enseignement	32 029 774	3,5%	31 481 875	3,4%	-1,7%
Frais financiers	36 649 308	4,0%	29 227 076	3,1%	-20,3%
Action économique	19 442 856	2,1%	17 098 376	1,8%	-12,1%
Restitution sur ressources fiscales	15 224 118	1,7%	15 151 165	1,6%	-0,5%
Culture et Patrimoine	9 611 955	1,0%	9 519 106	1,0%	-1,0%
Voirie	11 170 000	1,2%	8 148 000	0,9%	-27,1%
Jeunesse et sports	7 117 179	0,8%	6 742 455	0,7%	-5,3%
Eau- Environnement	6 499 931	0,7%	5 868 457	0,6%	-9,7%
Logement	5 069 112	0,6%	4 753 392	0,5%	-6,2%
Tourisme	3 120 760	0,3%	3 124 273	0,3%	0,1%
Autres interventions	2 370 500	0,3%	2 078 600	0,2%	-12,3%
Aménagement/développement des communes	1 436 874	0,2%	1 401 815	0,2%	-2,4%
Agriculture	759 000	0,1%	726 500	0,1%	-4,3%
TOTAL	919 938 430	100,0%	931 548 124	100,0%	1,3%



➤ **Action sociale: 446 307 566 €**

La progression globale de + 4,9 % résulte principalement des fortes évolutions des dépenses d'insertion et de celles liées au secteur des personnes handicapées.

L'aide à l'enfance représente **129,1 M€** en 2010, soit 29% des dépenses d'aide sociale. L'accueil des enfants en établissement mobilise **62 M€** alors que l'accueil familial s'élève à **39 M€**. Ces dépenses sont complétées par des mesures de prévention pour **24 M€** qui se déclinent en aides à domicile (**10,7 M€**), en actions de prévention spécialisée (**7,1 M€**) mais aussi en mesures d'accueil parents enfants (**6 M€**). Enfin, **4,1 M€** seront consacrés à des prestations en faveur des enfants accueillis telles que les dépenses d'habillement, de transports, de scolarité ou encore de colonies.

En progression de 9,3%, les dépenses en faveur des personnes handicapées s'élèvent à **119,1 M€**. Dans ce domaine aussi le poste le plus important relève de l'accueil en établissement pour **88,5 M€** (dont **7,7 M€** dédiés aux services d'accompagnement), suivi par les aides au maintien à domicile pour **29,5 M€**. Ces dernières subissent une forte augmentation de **24,5 %**. La Prestation de Compensation du Handicap évolue d'une inscription de **7 M€** au BP 2009 à une prévision pour 2010 de **16,2 M€** sur le programme d'action de maintien à domicile. Cette forte augmentation prend en compte un nombre toujours croissant de bénéficiaires ainsi que l'impact de la rétroactivité des versements. A l'inverse le nombre de bénéficiaires de l'allocation pour tierce personne diminuant, le montant alloué baisse lui aussi pour une prévision de **8 M€**. La subvention à la Maison Départementale des Personnes Handicapées est maintenu au niveau de 2009: **4,1 M€**.

Le secteur des personnes âgées mobilise **88,5 M€** dont **55,8 M€** au titre de l'accueil en établissement et **32 M€** à celui du maintien à domicile (dont 1,9 M€ pour les aides ménagères). Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie s'élèvent à **50,7 M€** et sont en hausse de **7,2%**. Le nombre de bénéficiaires s'établit à fin novembre 2009 à 6244, soit une augmentation de +11 % par rapport à 2008 à la même date. Les inscriptions de crédits présentées se basent sur la poursuite, au même rythme, de cette évolution ainsi que d'une progression de 1% du montant moyen de l'APA versée. Ces aides sont complétées principalement par la participation départementale aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (**0,4 M€**) et par les subventions (**0,3 M€**). Enfin, une provision de **0,4 M€** est constituée dans le cadre de la liquidation de l'ASSAD77 à hauteur de la créance que détient le Département au titre du solde de l'avance consentie.

Le quatrième poste important du secteur de l'aide sociale concerne les dépenses d'insertion pour **92,8 M€** qui progressent de 25% (soit + **18,7 M€**). Subissant de plein fouet la progression du nombre de bénéficiaires du RSA, le Département prévoit **90 M€** de dépenses d'allocation. Cette proposition repose sur la poursuite de l'augmentation du nombre d'allocataires. En effet, les bénéficiaires du RMI étaient au nombre de 15 438 à fin 2008. A fin septembre 2009, il faut compter 23 635 personnes ayant droit à la nouvelle allocation RSA (dont 4 635 au titre de l'ex Allocation pour Parents Isolés). Les autres actions d'insertion sociale et médico-sociale représentent **2,1 M€** (soit + **23,2 %**, dont **1,1 M€** consacrés au Fonds de secours pauvreté précarité (640 K€) et au Fonds d'aide aux jeunes (420 K€).

Les aides à la parentalité et à la petite enfance, pour un montant de **16,2 M€**, se décomposent principalement en aides au fonctionnement des modes d'accueil de la petite enfance pour **8,7 M€**, et en allocations directes à la famille pour **3,8 M€**. Les actions de PMI quant à elles s'élèvent à **2,2 M€** en 2010 et comprennent les types de dépenses suivantes : financement des consultations mobiles, des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce ou encore de la formation des assistants maternels.

➤ **Moyens des services : 200 209 512 €**

En progression de 3,1%, les dépenses de personnel représentent 20% des dépenses totales de fonctionnement. Elles regroupent principalement la masse salariale pour **169,1 M€**, les actions en faveur du personnel (**5,7 M€** dont **3,1 M€** en prestations sociales et **1,4 M€** en subvention au COS). Cette évolution résulte de plusieurs critères dont les avancements de carrière et l'augmentation de la valeur du point d'indice, mais aussi à la poursuite des intégrations des agents d'Etat. Les frais de déplacement ont été strictement encadrés: ils diminuent de **6,9%**.

Les dépenses d'entretien des bâtiments mobilisent **8,5 M€**, soit une progression de **4,2 %** par rapport au BP 2009. Les loyers et charges sont stables à **2,2 M€**, tandis que les fluides progressent de **0,1 M€** pour un montant final de **1,6 M€**. Seront alloués **1,4 M€** aux frais de télécommunication, **1 M€** à l'entretien et à la maintenance ainsi que **0,9 M€** pour les prestations de service et les fournitures. Ces dépenses diminuent par rapport au BP 2009 de **- 5,6%**. Cette tendance est aussi présente sur le secteur des autres moyens, marquant la volonté de dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement. Ainsi, les efforts de gestion portent également sur les dépenses de véhicules (-18% pour **1,1 M€**), les acquisitions de matériel et de mobilier (-10% pour **0,7 M€**) ainsi que les autres dépenses courantes (-12% sur les prestations, les fournitures, la documentation...).

➤ **Sécurité : 108 293 000 €**

La quasi totalité de ce secteur correspond à notre participation au budget du SDIS (**108,2 M€**). Ce budget, subissant lui aussi les effets de la crise économique, a été élaboré en toute rigueur. L'équilibre budgétaire a été trouvé sans porter atteinte à la sécurité des Seine-et-Marnais tout en intégrant une diminution de certaines formations, la baisse des stocks d'habillement, mais aussi en anticipant la reprise de l'excédent qui sera constaté au compte administratif 2009.

➤ **Transports : 41 416 955 €**

Priorité départementale, le secteur des transports est maintenu à un niveau élevé malgré les contraintes budgétaires pour 2010. Le programme de transports publics représente **20,8 M€** dont **7,3 M€** au titre de la participation versée au STIF. Cette dépense évolue de **3,4 %** par rapport au BP 2009. La participation aux lignes conventionnées d'un montant de **4,6 M€** (contre **3,7 M€** au BP 2009) permet de poursuivre les engagements déjà pris mais aussi de proposer des mesures nouvelles telles que la création de nouvelles dessertes des ZAC de Bréau ou du Val Bréon. Sur ce secteur, il faut aussi mentionner le dispositif PAM à destination des personnes à mobilité réduite (**4,4 M€** contre **3,7 M€** au BP 2009), les cartes Rubis et Améthyste (**3 M€**), l'entretien des abris voyageurs (**0,7 M€**) ou encore l'aide au transport à la demande (**0,6 M€**).

Les transports scolaires nécessitent une inscription en 2010 de **20,5 M€**. Ces crédits permettront, au côté de l'aide du STIF, d'assurer la gratuité du transport aux élèves empruntant les lignes régulières, les circuits spéciaux ou encore les lignes SNCF et RATP.

➤ **Formation et enseignement : 31 481 875 €**

Ce secteur est stable par rapport au BP 2009 tout en intégrant la poursuite de la mise en œuvre du projet « Collège du XXIème siècle ». Ainsi les collèges publics se voient alloués un crédit de **20,6 M€**. La participation aux budgets des collèges représente **13,9 M€** et leurs dépenses d'entretien **5,2 M€**. Les aides à la scolarité restent stables avec **4,4 M€** dont **2,7 M€** au titre de la restauration scolaire, **0,3 M€** pour les bourses et **1,5 M€** pour les autres aides. La même tendance est constatée sur les aides à l'enseignement privé où **2,1 M€** sont alloués aux budgets des collèges privés et **1,9 M€** au titre du forfait d'externat.

Malgré une baisse des crédits de paiement en faveur de l'enseignement supérieur, l'effort est maintenu sur le dispositif Mobil'Etude avec **1,2 M€** de crédits de paiement 2010. Les deux derniers programmes du secteur sont en progression. Les aides à la formation mobilisent **0,7 M€** et correspondent pour l'essentiel au fonctionnement des CIO. Les aides à la pédagogie évoluent de **90%** grâce à l'inscription d'une mesure nouvelle liée au « Collège du XXIème siècle » qui consiste en l'abonnement des collèges à une plate-forme interactive d'accompagnement à la scolarité pour un montant de **189 K€**. S'y ajoutent deux autres opérations importantes: le financement des projets pédagogiques innovants (**170 K€**) et une assistance apportée aux collèges pilotes du projet « Collège du XXIème siècle » dans l'utilisation de leur nouvel équipement pour **150 K€**.

➤ **Frais financiers : 29 227 076 €**

Grace à la baisse des taux constatée, la prévision des frais financiers est en diminution de **20,3 %** par rapport à 2009. Elle s'élève à **29,2 M€** contre **36,6 M€** au BP 2009 et elle est composée principalement des intérêts de la dette propre (**27,9 M€**), des lignes de trésorerie (**1,5 M€**), des

instruments de couverture contre les risques de taux (**1,4 M€**). Enfin, une inscription négative de **1,9 M€** est proposée pour prendre en compte la différence entre le montant des intérêts courus en 2010 et payables en 2009 et le montant des intérêts courus en 2011 et payables en 2010.

➤ **Action économique : 17 098 376 €**

Parallèlement aux actions présentées dans le secteur de l'action sociale, des inscriptions sont proposées en matière d'insertion dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi pour **12,4 M€**: **3,7 M€** sont alloués aux emplois aidés, **3,6 M€** aux actions d'insertion ainsi que **3,2 M€** aux mesures d'accompagnement vers l'emploi. Ce secteur prévoit aussi des dispositifs à destination des entreprises pour leur développement ou leur implantation (**1,4 M€**) notamment sur des prestations de conseils ou de soutien à la création d'entreprises par l'intermédiaire de notre partenaire Seine-et-Marne Développement qui reçoit d'autre part une subvention de fonctionnement de **1,9 M€**.

➤ **Restitution sur ressources fiscales : 15 151 165 €**

Le dispositif de plafonnement de la Taxe Professionnelle sur la valeur ajouté est maintenu par la loi de finances pour 2010. Le montant 2009 à été reconduit pour l'exercice 2010.

➤ **Culture et patrimoine : 9 519 106 €**

L'essentiel de ces crédits est porté par le programme d'actions culturelles. A ce titre, le Département participe au développement culturel sur l'ensemble du territoire en apportant notamment son soutien aux lieux d'expressions culturelles et artistiques. Ainsi une opération de **2,7 M€** est dédiée à cette action, pérennisant les engagements passés et finançant aussi de nouveaux lieux à Dammarie-les-Lys et Pontault-Combault. L'action départementale est aussi diffusée par notre partenaire Act'Art qui percevra une subvention de fonctionnement de **1,5 M€** en 2010. Les autres mesures de ce programme sont principalement liées au soutien à l'enseignement artistique pour **0,8 M€** (conformément au schéma départemental voté en 2007 et prévoyant des contrats d'objectifs à conclure avec les communes), aux compagnies professionnelles (**0,4 M€**) ou encore aux manifestations et festivals pour **1,8 M€** (dont la deuxième édition du festival Dépayz'Art pour **1,4 M€**). La conservation et la diffusion du patrimoine est aussi un axe fort de ce secteur avec **2,2 M€** prévu en 2010, avec une part importante pour le fonctionnement des musées (**0,7 M€**), de la médiathèque (**0,5 M€**), du château de Blandy-les-Tours (**0,3 M€**) ou encore les archives (**0,2 M€**).

➤ **Voirie : 8 148 000 €**

Les dépenses d'entretien du réseau mobilisent **7,4 M€** en 2010. Elles comprennent les charges d'entretien courant telles que les réparations, le nettoyage, la viabilité hivernale ou encore les vêtements de protection. Cette inscription est complétée principalement par les frais d'entretien des plantations (**0,5 M€**) ou d'études et d'aménagement des agences routières territoriales (**0,2 M€**).

➤ **Jeunesse et sport : 6 742 455 €**

L'enveloppe consacrée au sport s'élève à **4,4 M€**. L'aide au sport civil est au premier rang avec **2,3 M€** bénéficiant à un très grand nombre d'associations seine-et-marnaises dans le cadre de leur fonctionnement habituel (**1,2 M€**) mais aussi au titre des manifestations et événements qu'elles organisent (**0,4 M€**). Le sport de haut niveau bénéficie d'une inscription de **1 M€** pour l'essentiel par contrats d'objectifs. Enfin, il faut mentionner les enveloppes consacrées au sport scolaire pour **0,6 M€** (dont **0,3 M€** pour la natation scolaire et **0,2 M€** pour l'UNSS et l'USEP) et aux sports nature pour **0,3 M€** (essentiellement en participation aux budgets des bases de loisirs). Le secteur de la jeunesse pour sa part mobilise **2,4 M€** notamment au titre des centres d'accueil de loisirs pour **1,2 M€** et en aides aux organismes et fédérations de jeunesse (**0,5 M€**).

➤ **Eau et environnement : 5 868 457 €**

Le domaine le plus important du secteur concerne les Espaces Naturels Sensibles pour un montant de **2,1 M€**. Il comporte une enveloppe de subvention de 1M€ mais prévoit aussi les frais d'entretien et de fonctionnement des sites pour **0,8 M€** (dont **0,5 M€** à verser à l'ONF pour les travaux d'entretien qu'il effectue dans les forêts domaniales). Les autres subventions du secteur se

répartissent principalement entre les actions en faveur des cours d'eau (**0,4 M€**) et de nos partenaires tels que la Maison de l'Environnement (**0,3 M€**) ou AQUI'BRIE (**0,2 M€**). Enfin, il faut encore mentionner un poste important : celui de la restitution au CAUE des recettes de la taxe perçue en 2009 pour un montant de **2,1 M€**.

➤ **Logement : 4 753 392 €**

La principale dépense correspond à la participation du Département au Fonds de Solidarité Logement pour un montant stable de **3,2 M€**. Ce fonds finance notamment les aides individuelles au maintien ou à l'accès au logement, au paiement des dépenses de fluides (eau, gaz, électricité). Cette participation est complétée par d'autres aides à destination des publics qui rencontrent des difficultés en matière de logement pour **1,5 M€** par l'intermédiaire du monde associatif : PACT 77, ADIL 77, INITIATIVES 77, Relais jeunes...

➤ **Tourisme : 3 124 273 €**

La part essentielle de cette inscription réside dans la subvention de fonctionnement du Comité Départemental du Tourisme pour **2,2 M€** pour la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme, en terme d'aménagement, de communication et d'animation. En partenariat avec la Région, le Département subventionne l'Espace du tourisme Ile-de-France pour **0,3 M€**. Structure importante, située sur le site de Disneyland Paris Resort, elle accueille plus de 600 000 visiteurs par an. Enfin ; il convient aussi de mentionner les actions en faveur des pôles touristiques pour un montant de **61 K€** pour chacun des trois pôles, ou encore les crédits réservés aux manifestations et spectacles historiques pour **120 K€**.

➤ **Autres interventions : 2 078 600 €**

La moitié des propositions de crédits concerne les actions de communication pour **1,5 M €**. Cette nature de dépense, en baisse de près de 8 % par rapport au BP 2009, regroupe plusieurs mesures, principalement le magazine et les éditions (**1,1 M€**) et l'achat d'espace (**0,2 M€**). Enfin, ce secteur intègre également les dépenses liées à l'action internationale pour **0,3 M€** (dont solidarité internationale avec **140 K€** et actions européennes pour **107 K€**) et diverses subventions.

➤ **Aménagement et développement des communes : 1 401 815 €**

Ce secteur présente les inscriptions liées à la politique contractuelle sur trois types de contrats. Les contrats CLAIR nécessitent **0,6 M€** notamment en faveur de la communauté de communes Moret-Seine-et-Loing (**0,3M€**) et du Pays Provinois (**0,1M€**). Les contrats Départementaux de Développement Durable requièrent **0,1 M€** sur quatre contrats : Pays de Meaux, San Val Maubuée, Marne-et-Gondoire et Pays Bassée-Montois. De plus le Contrat de Parc du

Gâtinais Français disposera de **0,2 M€** pour poursuivre ses actions votées en 2007. Enfin, le programme d'études sera doté en 2010 de **0,3 M€** dans le cadre de l'aménagement du territoire.

➤ **Agriculture : 726 500 €**

Rattachée à ce secteur, la convention d'objectif passée avec la Chambre d'Agriculture sera financée à hauteur de **0,5 M€** pour la mise en œuvre d'actions de préservation des ressources en eau et de diversification des exploitations agricoles, conformément aux préconisations du Plan Départemental de l'Eau.

III. LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **1 479 M€** (contre **1 360,6 M€** au BP 2009) dont **1 001,8 M€** pour la section de fonctionnement et **477,3 M€** en investissement, et sont en progression de **8,7 %**. Si l'on soustrait les recettes liées à des opérations de réaménagement de dette et par les mouvements sur nos contrats long terme renouvelables (CLTR) qui sont provisionnées pour **275 M€**, comme en dépenses, les recettes réelles sont de **1 204,1 M€** contre **1 210,6 M€** au BP 2009. C'est donc une diminution de **0,5 %** de recettes globales qui est constatée entre le BP 2009 et le BP 2010.

III-1. Recettes d'investissement : 477,3 M€

Elles augmentent par rapport au budget primitif 2009 (**345,5 M€** soit **+38,1 %**). Elles se répartissent entre les recettes définitives (subventions, participations, recouvrement de créances) d'un montant de **47,7 M€** (en diminution de **36,7 %** par rapport au Budget Primitif 2009), et les emprunts (pour investissement et restructuration de la dette) d'un montant de **429,6 M€** au BP 2010 contre **270,2 M€** au BP 2009.

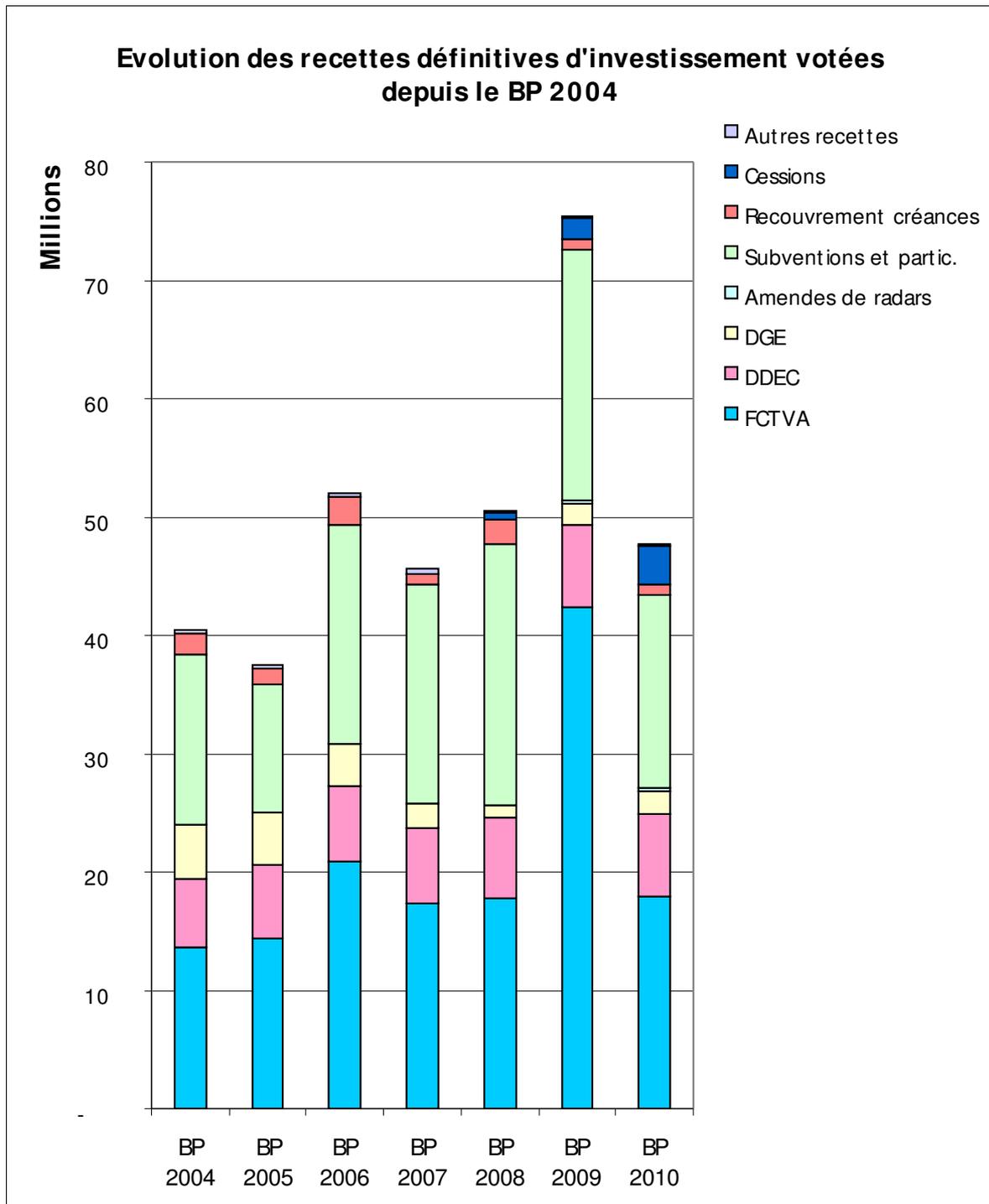
- Recettes définitives : 47,7 M€

Crédits de paiement	BP 2009	BP 2010	% évolution
Fonds de compensation de la TVA	42 424 502	18 000 000	-57,6%
Dotation globale d'équipement	1 800 000	1 936 025	7,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges	6 885 943	6 860 204	-0,4%
Autres subventions, participations, cessions	24 249 944	20 917 818	-13,7%
Recettes investissement définitives	75 360 389	47 714 047	-36,7%

Dans le cadre du plan de relance, la loi de finances rectificative pour 2009 a prévu un double versement du fonds de compensation de la TVA en 2009 sur les dépenses éligibles de 2007 et de 2008, pour les collectivités qui s'engageaient à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne des dépenses réalisées entre 2004 et 2007. Le Département de Seine-et-Marne a choisi de s'engager dans ce dispositif. Le montant figurant au BP 2009 correspondait ainsi aux versements des montants correspondants à deux années de FCTVA, sur les dépenses 2007 et 2008. Pour 2010, le Département retrouve le régime normal, c'est-à-dire une seule année de FCTVA, avec un décalage d'une seule année pour les dépenses prises en compte. Il s'agira en 2010 des dépenses réalisées en 2009 et la recette est estimée à **18 M€**.

La dotation globale d'équipement (DGE) progresse compte tenu des inscriptions de crédits de la loi de Finances 2010. La Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC), compensant les charges liées aux collèges, reste stable par rapport aux montants qui nous ont été notifiés pour 2009. Les montants des enveloppes globales votées au niveau national sont par ailleurs restés stables.

Les autres recettes correspondent essentiellement à des subventions au titre des secteurs de la voirie (**14,6 M€**), des transports (**1 M€**), de l'eau et de l'environnement (**0,5 M€**). Enfin, une recette de **3,3 M€** est inscrite en prévision des cessions qui sont envisagées sur 2010 et l'inscription du produit des amendes de radars automatiques s'élève à **0,3 M€**.



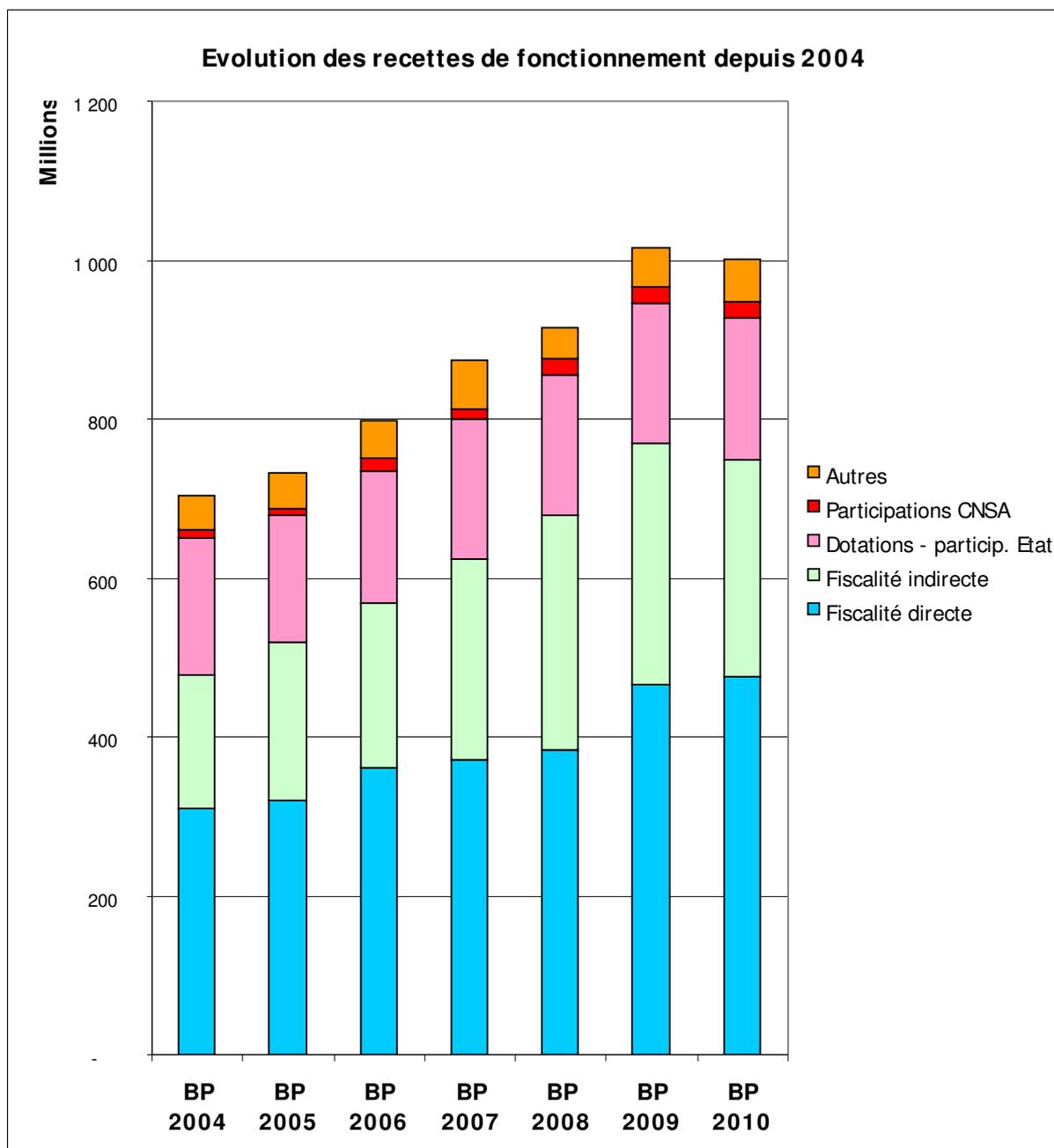
- Les mouvements financiers : 429,6 M€

Les mouvements financiers inscrits au budget se composent d'une part du besoin budgétaire d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget et d'autre part de mouvements financiers liés à des opérations de refinancement de la dette ou aux crédits revolving de la collectivité :

- une provision de refinancement dans le cadre d'éventuelles opérations de restructuration de dette (égale en dépenses et en recettes) : **75 M€**. Elle était de 50 M€ au BP 2009, elle a été augmentée pour permettre de saisir des opportunités qui peuvent être plus nombreuses dans un contexte de taux d'intérêts se maintenant à un niveau bas en 2010.
- les tirages sur emprunts assortis d'une option de tirage et remboursement (montant égal en dépenses et en recettes) : **200M€**. Cette position est aussi augmentée de 75 M€, passant de 125 M€ au BP 2009 à 200 M€ au budget 2010, le Département ayant augmenté son stock de CLTR et procédant à des mouvements infra-annuels sur ces contrats, en cours d'exercice, de plus en plus nombreux pour optimiser ses frais financiers.
- enfin, et surtout l'emprunt d'équilibre du budget destiné au financement des dépenses d'équipement : **154,6 M€** contre **120,2 M€** au BP 2009 soit une augmentation de **28,6 %**.

III-2. Recettes de Fonctionnement: 1 001,8 M€

Les recettes de fonctionnement diminuent de **1,3 %** par rapport au BP 2009 (1 015 M€).



Le détail des évolutions entre 2009 et 2010 est le suivant :

Nature de recettes	BP 2009	BP 2010	% Evolution
Allocations compensatrices	9 000 885	8 387 355	-6,8%
DGF	158 169 741	158 586 043	0,3%
DGD	4 252 000	4 144 720	-2,5%
FMDI	6 200 000	7 050 000	13,7%
Sous-total dotations et compensations Etat	177 622 626	178 168 118	0,3%
Allocation Personnalisée d'Autonomie	9 843 705	10 350 000	5,1%
MDPH	786 000	1 046 938	33,2%
Prestation Compensation du Handicap	9 712 648	9 010 000	-7,2%
Sous-total participations CNSA	20 342 353	20 406 938	0,3%
Produit des 4 taxes	466 010 567	475 393 244	2,0%
Sous-total fiscalité directe	466 010 567	475 393 244	2,0%
Droits de mutation	158 000 000	122 000 000	-22,8%
Taxe additionnelle, droits de mutation	2 000 000	2 000 000	0,0%
Taxe sur l'électricité	12 000 000	12 240 000	2,0%
Taxe C.A.U.E	1 600 000	1 600 000	0,0%
Taxe départementale ENS	5 500 000	5 500 000	0,0%
Redevances des mines	1 500 000	1 440 000	-4,0%
Taxe Intérieure Produits Pétroliers (financement RSA)	52 900 000	59 844 000	13,1%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance	68 266 000	68 790 000	0,8%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	550 000	510 000	-7,3%
Sous-total fiscalité indirecte	302 316 000	273 924 000	-9,4%
Autres recettes	48 721 021	53 864 973	10,6%
Total recettes fonctionnement	1 015 012 567	1 001 757 273	-1,3%

➤ **Les dotations et compensations de l'Etat : 178,2 M€**

Les allocations compensatrices en matière de fiscalité locale, diminuent globalement de **6,8 %**. Cette baisse prévisionnelle est liée à l'intégration de nouvelles dotations dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat, les allocations compensatrices jouant le rôle de variable d'ajustement.

La D.G.F. n'augmenterait que de **0,3 %** pour le Département. En effet, le taux de variation de l'enveloppe globale de la DGF correspond à la moitié de l'inflation prévisionnelle, dans

le cadre de la loi de finances pour 2010, soit + 0,6 %. Le Comité des Finances Locales déterminera ensuite les modalités de répartition de la DGF entre ses différentes composantes. En reprenant les modalités de l'an passé, la DGF du Département n'évoluerait in fine que de + 0,3 %, d'où la prévision de recettes portée au budget 2010.

La DGD résiduelle est destinée aux ajustements relatifs aux transferts de la précédente décentralisation. De BP à BP, son montant diminue de - 2,5 %. Il correspond à l'application de la variation de + 0,6 % au montant de 2009 (la moitié de l'inflation prévisionnelle), exclusion faite des mesures ponctuelles et non reconduites intervenues en 2009.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion créé par l'Etat en 2006 est destiné à réduire temporairement l'écart de compensation du RMI/RSA. La répartition de ce fonds prend en compte l'écart entre la compensation et la dépense réelle des départements, le potentiel financier, le nombre d'allocataires ainsi que l'effort des Départements consacré aux mesures de retour à l'emploi des allocataires. La dotation attribuée à notre Département s'élevait à **5,8 M€** en 2006, à **6,1 M€** en 2007, à **7 M€** en 2008 et à **7,5 M€** en 2009. Prévu pour 3 ans, le fonds a été reconduit en 2009 et 2010. L'estimation 2010, basée sur la dotation 2009, s'élève à **7 M€**, compte tenu d'un risque de contraction de cette dotation pour notre Département en raison de l'évolution des éléments entrant dans son calcul.

➤ **Les participations de la CNSA : 20,4 M€**

Ces participations au financement des dépenses d'A.P.A., de P.C.H. et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées restent globalement stables, et ne progressent que de + **0,3 %** (soit un peu moins de 65 000 €). La C.N.S.A. versera **10,3 M€** au titre de l'A.P.A. Ce montant couvrira seulement **20,2 %** des dépenses concernées (**50,7 M€**) elles-mêmes en progression de **3,4 M€**, soit une augmentation de + **7,2 %**. Face aux besoins toujours importants des M.D.P.H, la C.N.S.A. augmentera en 2010 le montant de la participation correspondante (+ 33,2%). Ainsi, Le Département de Seine-et-Marne reversera intégralement à la M.D.P.H. **1,05 M€** (contre **0,8 M€** en 2009). La contribution au titre de la PCH et provisionnée en baisse de 7,2 % et s'élèvera à **9M€** car cette compensation devrait être ajustée à la baisse par la CNSA en 2010.

➤ **La fiscalité directe : 475,4 M€**

La notification des bases d'imposition pour 2010 n'étant pas encore intervenue, l'hypothèse retenue pour la détermination du produit fiscal repose sur l'application d'une variation physique des bases issue de l'observation des tendances passées et d'une revalorisation maximale de + 1,2 % telle qu'établit dans la loi de finances 2010.

L'inscription du produit fiscal est faite à **taux constants**.

Contrairement aux années précédentes, une compensation relais se substituera au produit de la taxe professionnelle. Cela résulte de la suppression de la taxe professionnelle par la loi de finances pour 2010, qui instaure un dispositif transitoire, pour 2010. Cette compensation correspond

au produit de taxe professionnelle perçue par le département en 2009. Ce produit est donc figé. L'autre choix laissé au Département serait de percevoir une compensation relais égale aux bases « fictives » de Taxe Professionnelle pour 2010 avec application du taux départemental de 2008 augmenté de 1 %. Compte tenu de l'évolution du taux de TP entre 2008 et 2009, ce choix défavoriserait le Département.

Le produit fiscal de 475,4 M€ prévu pour 2010 est un produit brut qui intègre pas la réfaction résultant du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée dont bénéficient les entreprises et mis à la charge des collectivités territoriales. Cette réfaction, dénommée Plafond garanti de prélèvement (PGP), ou encore « ticket modérateur », sera équivalente à celle qui nous a été notifiée pour l'année passée. Ce sont donc **15,1 M€** qu'il convient de déduire sur le montant de la compensation relais de la taxe professionnelle. Le montant net de la fiscalité directe est estimé ainsi à **460,2 M€** pour 2010. Il était de 450,8 M€ au BP 2009. L'évolution du produit fiscal net est donc de 2,1 %.

➤ **La fiscalité indirecte : 273,9 M€**

S'agissant des **droits de mutation**, la prévision 2010 est en diminution de - 22,8 % par rapport au produit inscrit au BP 2009. Toutefois, cette prévision progresse de + 11,9 % au regard des crédits inscrits suite aux décisions modificatives 2009 et de + 3,5 % par rapport au produit définitif pour 2009 (encore provisoire de 119,8 M€). Le montant prévisionnel inscrit en 2010 est de **124 M€** (taxe additionnelle comprise). Il intègre la baisse enregistrée cette année due à la dégradation des situations économiques nationale et mondiale, tout en la nuanciant. Il tient compte en effet d'un léger frémissement du marché immobilier fin 2009, compte tenu de la baisse des taux d'intérêt et d'une stabilisation des prix immobiliers.

De BP à BP, la **taxe ENS** et la **taxe CAUE** restent stables, suite au ralentissement des réalisations de programmes immobiliers. Ces taxes ont pour assiette le montant des travaux faisant l'objet de permis de construire déposés dans le Département. Il existe cependant un décalage important entre le calcul de l'impôt au moment de la délivrance du permis, et sa perception par le Département. Mais le nombre d'annulation de permis de construire serait en augmentation en 2009. La hausse du taux s'agissant de la **taxe ENS** décidée en 2009, et le décalage temporel de leur perception devraient permettre un maintien du produit de ces deux taxes en 2010.

Le rendement de la **taxe sur l'électricité** devrait connaître une légère hausse de + 2 %, compte tenu de la revalorisation des tarifs intervenue en août dernier (+ 1,9%) et d'une consommation stagnante. En revanche, la **redevance des mines** diminuerait de 4 %, tendance moyenne constatée ces dernières années et en l'absence de données complémentaires sur les volumes extraits.

La **TIPP** augmentera de + 13,1 % en raison du versement d'une part supplémentaire résultant de la compensation relative à la mise en place du RSA portant sur une année pleine (il s'agit de la part de l'ex-Allocation Parent Isolé intégrée au RSA socle à la charge des Départements sur douze mois en 2010 contre six mois en 2009). A périmètre constant, le volume de TIPP reste stable

depuis 2006, correspondant au droit à compensation définitif du Département, cette part étant peu dynamique.

Le montant total inscrit au titre de la **TSCA** connaîtra une augmentation très faible (+ 0,8 %) par rapport à 2009, soit une recette de **68,8 M€** contre **68,3 M€** en 2009. Elle finance le S.D.I.S. à hauteur de **17 M€**. Elle compense également, à hauteur de **51,4 M€**, (chiffres correspondant à la notification des droits pour 2009), les charges transférées depuis 2005, à savoir l'achèvement du transfert des personnels TOS et la poursuite du transfert des personnels du ministère de l'équipement.

La taxe additionnelle à la **taxe de séjour** est évaluée à **0,5 M€**, en diminution de - 7,3 % par rapport à 2009 traduisant l'évolution des encaissements réels.

➤ **Les autres recettes : 53,9 M€**

Les recouvrements sur les bénéficiaires de l'aide sociale (**25,4 M€**) représentent **47 %** du montant total de la rubrique. Ils sont complétés principalement par la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement dans les collèges (**3,5 M€**), la subvention reçue de la Région au titre du dispositif PAM 77 (**2,7 M€**), la garantie fiscale Disney (**2,8 M€**). Enfin, une prévision de recette de **2,3 M€** est ouverte au titre de l'intégration de la nouvelle gendarmerie de Donnemarie-Dontilly dans le bail emphytéotique des gendarmeries et une inscription de **1,3 M€** correspond au trop versé sur les participations aux lignes de transports conventionnées que le Département devra récupérer.

IV. L'EQUILIBRE GLOBAL ET LE NIVEAU DE VOTE

En mouvements réels, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, se traduit par un excédent de **70,2 M€**, niveau inférieur à celui du budget 2009 (**95,1 M€**).

Compte tenu des inscriptions pour ordre, retraçant comptablement cette épargne et son affectation, le projet de budget que je soumetts à votre approbation s'équilibre de la façon suivante :

Projet de BP 2010	DEPENSES	RECETTES
Investissement		
Mouvements réels	547 482 338,69	477 273 189,80
Mouvements d'ordre	7 033 617,98	77 242 766,87
Sous-total Investissement	554 515 956,67	554 515 956,67
Fonctionnement		
Mouvements réels	931 548 124,11	1 001 757 273,00
Mouvements d'ordre	77 242 766,87	7 033 617,98
Sous-total Fonctionnement	1 008 790 890,98	1 008 790 890,98
TOTAL GENERAL	1 563 306 847,65	1 563 306 847,65

Par ailleurs, je vous invite à fixer au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement, que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article.

Je vous rappelle qu'en application de votre délibération n° 10/09 du 23 juin 2003, le chapitre budgétaire est un chapitre par nature de dépenses ou de recettes. Vous en trouverez le détail dans le projet de délibération ci-joint.

Vous trouverez en **annexe 1** au projet de délibération l'état complet des subventions proposées au BP.

Enfin, je vous propose d'approuver les ouvertures d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement figurant respectivement en **annexes 2 et 3** au projet de délibération. Je vous rappelle que les opérations qui les composent font l'objet de délibérations annexées aux différents rapports particuliers présentés par ailleurs.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/01 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteur : M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 1^{er} Février 2010

OBJET : Budget Primitif pour l'exercice 2010 (Budget Principal).

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu les articles L3311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération 7/01 du 18 décembre 2009 prenant acte des orientations budgétaires pour 2010, présentées par le Président du Conseil général,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le budget primitif du Département de Seine-et-Marne pour l'exercice 2010. Les crédits admis à ce budget primitif sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire par nature, et sans spécialisation d'article, conformément au tableau ci-après (mouvements réels et mouvements d'ordre) :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	18 200 000,00
13	Subventions d'investissement	-	25 458 188,94
16	Emprunts et dettes assimilées	345 939 911,00	429 559 142,86
20	Immobilisations incorporelles	10 686 714,98	-
204	Subventions d'équipement versées	62 410 012,05	-
21	Immobilisations corporelles	12 277 831,23	-
23	Immobilisations en cours	115 413 071,43	-
27	Autres immobilisations financières	195 750,00	796 387,00
45	Opérations pour comptes de tiers	559 048,00	-
040	Opérations d'ordre entre section	7 033 617,98	44 193 453,95
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-	33 049 312,92

024	Produit des cessions d'immobilisations	-	3 259 471,00
	TOTAL	554 515 956,67	554 515 956,67

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	58 636 587,53	
012	Charges de personnel et frais assimilés	208 693 240,00	
013	Atténuations de charges		219 090,00
014	Atténuations de produits	17 263 165,00	
015	Revenu minimum d'insertion	200 000,00	
016	APA	50 700 000,00	10 600 000,00
017	RSA	101 368 567,90	1 301 100,00
65	Autres charges de gestion courante	464 276 001,68	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	492 400,00	
66	Charges financières	29 127 076,00	
67	Charges exceptionnelles	374 420,00	
68	Dotations aux provisions	416 666,00	
042	Opérations d'ordre entre section	44 193 453,95	7 033 617,98
023	Virement à la section d'investissement	33 049 312,92	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		4 685 350,00
73	Impôts et taxes		273 924 000,00
731	Impositions directes		475 393 244,00
74	Dotations, subventions et participations		201 329 108,00
75	Autres produits de gestion courante		29 946 300,00
76	Produits financiers		1 327 096,00
77	Produits exceptionnels		3 031 985,00
	TOTAL	1 008 790 890,98	1 008 790 890,98

Article 2 : de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions de fonctionnement au montant indiqué dans l'**annexe 1** de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver l'ouverture des autorisations de programme telles que figurant dans l'**annexe 2** de la présente délibération.

Article 4 : d'approuver l'ouverture des autorisations d'engagement telles que figurant dans l'**annexe 3** de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

